

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — La commission a entendu **M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères**, sur les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1979 (DGR CST).

M. Stirn a souligné la croissance du budget de la DGR CST : 14,14 p. 100. Le budget de 1979 marque la fin de la dégradation des crédits dont a souffert ces dernières années la direction. L'augmentation profite essentiellement aux services culturels (+ 23 p. 100), à la diffusion culturelle (+ 16 p. 100) et aux échanges artistiques (+ 16 p. 100). En revanche, les crédits attribués aux échanges scientifiques sont insuffisants et M. Stirn a indiqué son intention de revoir ce chapitre en collaboration avec M. Aigrain, secrétaire d'Etat à la recherche. L'augmen-

tation globale des crédits permettra la réalisation de plusieurs actions précises : création de vingt-huit emplois nouveaux d'enseignants chargés de la scolarisation des enfants français à l'étranger, affectation de 10 millions de francs à la création d'une deuxième chaîne de télévision exclusivement francophone en Tunisie, amélioration du taux des bourses destinées aux étudiants étrangers en France, redressement de la situation financière des établissements culturels et développement de téléthèques dans les services culturels.

L'effort de redéploiement de notre action culturelle est poursuivi, avec une réduction de nos moyens en Asie et en Afrique du Nord, une augmentation au Mexique, au Brésil, en Indonésie et au Nigeria, pour ne citer que ces pays.

Déjà peuvent s'amorcer des actions nouvelles. La poursuite, dans les années qui viennent, du redressement des dotations du ministère des affaires étrangères devrait à l'avenir bénéficier plus nettement encore à nos relations culturelles avec l'étranger.

A **M. de Bagneux**, qui désirait obtenir des précisions sur le redéploiement des actions de la direction générale, **M. Stirn** a indiqué que la part du Maghreb dans notre coopération est passée de 41,6 p. 100 en 1973 à 38,8 p. 100 en 1978 ; dans le même temps, la part de l'Amérique latine est passée de 9,2 p. 100 à 12,4 p. 100. On peut constater également un certain progrès en Asie-Océanie, en Amérique du Nord et en Afrique non francophone. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir.

Puis **M. Stirn** a répondu aux différentes **questions de M. Habert, rapporteur pour avis**. Il a reconnu que l'enseignement du français diminuait dans l'enseignement secondaire à l'étranger ; cependant son usage progresse dans les milieux scientifiques internationaux ; il faut donc encourager cette évolution favorable par une croissance des crédits affectés aux relations scientifiques.

La mission confiée à **M. Basdevant** porte sur les conditions de scolarisation des enfants français à l'étranger ; celle confiée à **M. Chavanon** sur les relations avec l'étranger au niveau de l'enseignement supérieur.

Quant aux crédits affectés à la coopération avec le continent nord-américain, **M. Stirn** a estimé justifié que la plus grande partie en soit destinée aux régions francophones, comme le Québec et la Louisiane. Puis le secrétaire d'Etat a évoqué la suppression, décidée par l'Assemblée nationale, de quatre des huit postes dont le transfert des services extérieurs vers l'admi-

nistration centrale est prévu par le projet de budget pour 1979 ; cette suppression n'est guère justifiée, car la direction générale souffre d'un manque plus que d'un excès de personnels.

Les frais de voyages des coopérants récemment nommés ne doivent pas être imputés sur le budget de nos établissements culturels à l'étranger, contrairement à ce que craignait M. Habert.

Enfin, le secrétaire d'Etat a reconnu, avec M. Habert, la valeur irremplaçable de la radiodiffusion et de la télévision pour notre rayonnement culturel. Le Président de la République vient d'ailleurs de confier à M. Stirn la responsabilité d'une étude sur les moyens d'améliorer la réception des ondes françaises dans le monde.

Puis la commission a entendu le **rapport pour avis de M. Habert sur les crédits de la DGRCSST pour 1979.**

Le rapporteur pour avis s'est déclaré satisfait des aspects positifs du budget ; ainsi de la création de vingt-huit postes pour l'enseignement des enfants français à l'étranger et de l'augmentation de 16 p. 100 des crédits alloués à la diffusion culturelle avec l'étranger. En revanche, deux points noirs : la coopération très insuffisamment dotée et les relations scientifiques réellement sacrifiées.

M. Habert a également souligné l'insuffisance des crédits et, par conséquent, des actions en matière d'émissions radiophoniques et a dénoncé une incompréhensible et très dommageable absence de volonté politique qui persiste malgré les demandes réitérées, insistantes du Parlement et notamment de la commission des affaires culturelles ; il a, de plus, exprimé des craintes sur les crédits nécessaires aux transports des coopérants vers leurs nouveaux postes d'affectation qui, en dépit des propos du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, semblent bien, en l'état actuel des choses, devoir être supportés par nos établissements à l'étranger, lourde et nouvelle charge pour ces établissements.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission a adopté les conclusions du rapporteur pour avis, favorables, sous d'expresses réserves, à l'adoption du projet de budget de la DGRCSST pour 1979.

Mercredi 15 novembre 1978. — Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président. — La commission s'est réunie pour examiner, sur le **rapport pour avis de M. Chauvin, les crédits inscrits au projet de budget de l'éducation pour 1979.**

Le rapporteur pour avis a souligné que le budget de l'éducation allait connaître une progression de 15,9 p. 100 en 1979, soit davantage que celle du budget général. Cependant, cet accrois-

sement correspond à une forte augmentation des dépenses ordinaires (16,85 p. 100), alors que le budget de l'équipement diminue de 6,9 p. 100 pour les crédits de paiement et de 5,1 p. 100 pour les autorisations de programme. Le montant des crédits d'équipement prévu pour 1979 représente 44 p. 100 de ceux inscrits au budget de 1975.

M. Chauvin a brossé ensuite un tableau détaillé des mesures nouvelles inscrites au budget.

Les créations nettes d'emplois s'établissent à 2 790, mais l'évolution démographique négative permettra de dégager 8 580 autres postes, de telle manière qu'il sera possible de répartir 11 370 emplois, dont 10 167 d'enseignants.

2 563 emplois intéressent la rentrée de 1978 et 2 907 permettront de faire face à l'évolution des effectifs à la rentrée 1979. 760 seront créés pour poursuivre la réalisation des objectifs du VII^e Plan relatifs à l'enseignement préscolaire et à l'introduction de la technologie dans le programme des collèges. 3 700 postes d'instituteurs garantiront la poursuite de la politique de titularisation engagée en 1973. Les autres postes permettront le renforcement des effectifs d'enseignants.

La résorption des auxiliaires sera activement poursuivie, de telle sorte qu'il n'en restera plus que 2,8 p. 100 dans l'enseignement du premier degré et 6,5 p. 100 dans le second degré.

M. Chauvin a déploré que les recrutements massifs des dernières décennies aient conduit à une baisse du niveau des maîtres et le problème s'aggrave par la politique de titularisation sans frein menée depuis plusieurs années.

À la rentrée de 1979, les élèves de quatrième bénéficieront de la gratuité des livres scolaires ; à celle de 1980, ce seront les élèves de troisième. Le coût actuel dépasse 140 millions de francs.

Le montant moyen des bourses n'augmentera que faiblement et le nombre des boursiers diminuera tant en chiffres absolus qu'en pourcentage du nombre d'élèves.

Les crédits de transports scolaires augmenteront de 17 p. 100 mais l'essentiel de l'effort sera consacré à couvrir la hausse des tarifs. La part des familles ne diminue pas aussi vite qu'on serait en droit de l'espérer et l'objectif de gratuité paraît encore bien lointain.

Les crédits d'aide à l'enseignement privé augmenteront de 20,59 p. 100 ; ce taux élevé s'explique essentiellement par le coût d'application de la loi relative à la liberté de l'enseignement.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a conclu à l'adoption du projet de budget et a invité la commission à se prononcer sur quatre observations relatives :

A la formation des maîtres et notamment à la réforme prochaine des écoles normales ;

Au recrutement massif d'auxiliaires puis à leur intégration dans les corps de titulaires au préjudice du nombre de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation ;

A l'application de la réforme du système éducatif, notamment en mesures propres à assurer l'approfondissement.

Plusieurs commissaires sont intervenus dans la discussion générale :

M. Fontaine a évoqué le sort de certains directeurs de CES et de leurs adjoints qui n'ont pas reçu le paiement d'une indemnité de responsabilité, indemnité dont l'octroi avait été pourtant décidée.

Mme Gros a souligné l'importance prise par la participation des maîtres auxiliaires à l'enseignement, ce qui a pour effet d'abaisser le niveau de ce dernier. Elle a déploré l'insuffisance chronique des crédits d'équipement, alors qu'un nombre croissant d'établissements hâtivement construits se dégradent faute d'entretien. Elle a souhaité un assouplissement des règles d'occupation des locaux scolaires pour que ceux-ci s'ouvrent plus largement aux activités de l'extérieur. Enfin, elle a souhaité que les effectifs par classe soient sensiblement abaissés surtout dans le primaire.

Mme Luc, après avoir fait une analyse chiffrée des masses budgétaires et déploré l'insuffisance générale des crédits de fonctionnement et d'équipement, a appelé l'attention de la commission sur les taux d'encadrement très élevés dans toutes les classes, les problèmes posés par le remplacement des maîtres et le niveau très bas des créations de postes d'enseignants : 908 au lieu des 10 000 nécessaires. Il résulte de cette situation un mécontentement certain que les parents et les élèves ont récemment exprimé au cours de manifestation de masse.

M. Gouteyron a souligné que, malgré le tassement des effectifs, les crédits d'équipements étaient beaucoup trop faibles. Ils ne permettront pas l'entretien et la mise en sécurité de nombreux établissements. En outre, la construction des ateliers rendue nécessaire par la réforme du système éducatif se trouve ralentie.

S'agissant des maîtres auxiliaires, il faut avoir présent à l'esprit que l'auxiliariat est indispensable, dans une certaine mesure au moins, à la gestion du personnel.

Le président a dénoncé l'attitude du Gouvernement qui ne restitue pas aux départements les 187 millions d'autorisation de programmes destinés à l'équipement du premier degré et qui ont été utilisés au cours de l'année pour financer le pacte pour l'emploi n° 2.

Il s'est montré très inquiet de la faiblesse du nombre de postes mis au concours du CAPES et de l'agrégation en 1979.

Enfin, il considère que le soutien et l'approfondissement ne sont pas sérieusement organisés et qu'il s'ensuit une baisse qualitative de notre enseignement.

Après un large échange de vues, la commission a décidé de demander au ministre des moyens plus importants pour résoudre les problèmes les plus urgents qui le préoccupent. Elle a décidé également de suspendre son vote jusqu'à la réponse du ministre.

Puis la commission a entendu **M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication**, sur le projet de budget de son département pour 1979.

Le ministre a indiqué, tout d'abord, que, par amendement gouvernemental, voté par l'Assemblée nationale, un peu moins de 10 p. 100 des crédits d'équipement et 50 p. 100 environ des crédits de fonctionnement de la direction de l'architecture ont été transférés à l'environnement et au cadre de vie, pour tenir compte de la nouvelle répartition des compétences ministérielles décidées en avril de cette année.

Le ministère a procédé à une mise sur pied progressive des structures nouvelles. Une direction du patrimoine a été créée pour regrouper les monuments historiques, l'inventaire et les fouilles. Cette direction nouvelle forme, avec celles des musées et des archives, un système efficace d'administration du patrimoine.

En outre, la liaison désormais établie entre communication et culture permettra de traiter globalement les rapports entre la télévision et le cinéma.

Sur le projet de budget lui-même, M. Lecat a souligné qu'il augmentait de près de 18 p. 100, ce qui correspondait bien au doublement en cinq ans des crédits annoncé par le programme de Blois.

1° Le patrimoine (archives, musées, monuments) : en application de la « loi de programme », les crédits d'équipement des musées augmentent de 180 p. 100. Le projet de loi sur les

archives sera bientôt examiné par l'Assemblée nationale. La deuxième tranche de la cité interministérielle de Fontainebleau est lancée.

2° La diffusion : elle n'enregistre pas de progrès spectaculaires, mais le ministère honore ses engagements. 1979 sera une année de réflexion sur les enseignements artistiques. La politique culturelle devra s'efforcer d'atteindre le monde rural.

3° La création : le ministère a rendu public le rapport établi par le groupe de travail Cahen Salvador.

M. Lecat a commenté l'article 12 du projet de loi de finances qui abaisse à 7 p. 100 le taux de TVA appliqué au cinéma. Cette mesure permettra au cinéma d'économiser 160 millions.

Sur cette somme, une épargne collective de 60 millions, répartie par le Centre national du cinéma, favorisera la création, le soutien des petites salles indépendantes (tout particulièrement dans les zones rurales) et soutiendra les distributeurs dans leur effort de production de films.

Répondant à un vœu du Sénat, le Gouvernement a inscrit au budget de la Culture un fonds de la création audiovisuelle doté de 5 millions, qui permettra d'amorcer une politique incitatrice de soutien des sociétés de programme dans leur effort de création.

Un large débat a suivi l'exposé du ministre dans lequel sont intervenus, outre le **président Eeckhoutte**, **M. Miroudot**, **rapporteur pour avis du budget de la culture**, **M. Carat**, **rapporteur pour avis des crédits du cinéma et du théâtre dramatique**, **MM. de Bagnoux**, **Séramy** et **Pado**.

En réponse, le ministre a apporté les précisions suivantes.

Au sujet du cinéma, la profession sera associée à la gestion de l'épargne collective du fonds de soutien. Pour soutenir la petite et moyenne exploitation, le ministère prévoit une aide accrue du fonds de soutien et l'intervention probable de la DATAR. Plusieurs centaines de petites salles pourraient être ainsi sauvées.

Les magnétoscopes risquent de porter tort à la télévision et au cinéma en facilitant la commercialisation d'enregistrement pirate. Le ministre a souhaité qu'une réflexion du Parlement et du Gouvernement prépare la solution législative à ce problème.

Au sujet de la Société française de production (SFP), le ministre a rappelé que cet organisme, fonctionnant dans les conditions d'une société privée, était chargé de produire des

programmes notamment pour les sociétés de télévision. Succédant aux chaînes de l'ORTF, la SFP a fonctionné dans des circonstances peu favorables et accumule les pertes financières. Le Gouvernement a demandé une remise en ordre. Pour dissiper tout malentendu, M. Lecat a affirmé qu'il n'était question, ni de démanteler, ni de liquider la SFP, ni de faire peser de menaces sur l'emploi de son personnel.

Le président par intérim de la SFP a engagé des négociations avec les syndicats pour les associer à l'élaboration d'un programme d'activités qui pourrait être arrêté dans les premiers jours de décembre. Ce programme devrait permettre à la SFP de retrouver son équilibre dans un délai de trente mois. Le ministre a assuré qu'une solution était en vue. Elle pourrait renoncer à des ambitions excessives en matière d'investissements et doit se doter d'une gestion rigoureuse, notamment en matière d'évaluation de ses coûts.

Répondant à des critiques sur l'abus des sondages dans l'évaluation des programmes, le ministre a annoncé son intention de réformer la répartition du produit de la redevance. Alimenté par préciput sur ce produit, un fonds de la qualité sera institué. La délégation parlementaire sera saisie de la question.

Le ministre a demandé à l'institut national de l'audiovisuel (INA) d'améliorer les principes de sa gestion.

Sur le théâtre, il a reconnu qu'il y avait un problème. La réunion d'une « table ronde » devrait permettre d'en appréhender les données et de proposer des remèdes.

Au sujet du théâtre national de Chaillot, M. Jean-Philippe Lecat a déclaré qu'il avait transféré aux compagnies dramatiques de province 2,5 millions qui figuraient sur le projet initial de subvention de Chaillot.

La création du *Bourgeois Gentilhomme* devra être annulée. Le ministre a cependant donné l'assurance que 1979 sera la dernière année de la phase d'expérimentation et de réflexion à Chaillot. Ce théâtre national doit retrouver sa vocation créatrice.

Au sujet du classement des monuments historiques (immeubles) les ministres de la culture et de l'environnement disposent chacun de l'initiative. La procédure d'instruction est suivie par la direction du patrimoine. Le classement résulte d'une signature conjointe.

Le ministre a confirmé que la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques était en cours. Un projet de décret, préparé par M. d'Ornano, est actuellement

remanié. Le *numerus clausus* de 40 sera aboli. La qualité de fonctionnaire sera confirmée à ces architectes. Le système de rémunération doit être réorganisé. Le décret pourrait être signé au cours de l'hiver.

Le musée instrumental du conservatoire devrait trouver sa place dans le programme du futur auditorium de musique prévu à la Villette.

Au sujet des écoles d'art, le ministre a reconnu que l'Etat participait faiblement à leur financement, alors qu'il avait imposé des règles pédagogiques aux conséquences dispendieuses. Il conviendrait de prévoir des cycles courts de formation de moins de cinq ans.

Au sujet de la lecture publique, le ministre a rappelé que quatre bibliothèques centrales de prêt seraient créées dans les zones rurales de montagne.

Enfin, M. Jean-Philippe Lecat a déclaré que le ministère ne changeait pas de doctrine au sujet des chartes culturelles mais qu'il réfléchissait sur les principes qui doivent inspirer l'implantation et la nature des futurs centres culturels.

La commission a, ensuite, procédé à l'examen du **rapport pour avis de M. Valcin** sur les crédits de l'**enveloppe recherche pour 1979**.

Le rapporteur pour avis a indiqué que la croissance, en 1979, de l'enveloppe recherche (+ 10,2 p. 100) était la moins faible depuis 1975. Les 13 164,7 millions qu'elle recevra en 1979 ne lui permettront certes pas de remplir l'objectif fixé par le VII^e Plan, consistant pour la France « à atteindre, par le volume et la qualité de la recherche, le premier rang des pays de dimension comparable ». Cependant, le projet pour 1979 contient plusieurs aspects positifs :

L'accent mis sur la recherche de base ;

La définition précise de huit objectifs de politique scientifique (espace, recherches biomédicales, énergies, recherches à finalité industrielle, recherche de base, ressources animales et végétales, recherches en coopération avec les pays en voie de développement, environnement) ;

La poursuite d'une politique cohérente de l'emploi scientifique ;

La définition de nouveaux rapports entre industrie et recherche.

M. Valcin a développé ces deux derniers points en précisant, sur l'emploi scientifique, que l'objectif d'une création annuelle

de 3 p. 100 des effectifs budgétaires en nouveaux postes de chercheurs, arrêté par les conseils restreints de 1975, avait été globalement tenu : 379 postes de chercheurs seront ainsi créés en 1979 ; le plan de stabilisation des personnels en situation précaire est également mené à bien : 596 postes seront ouverts en 1979.

En revanche, le problème d'une meilleure mobilité des chercheurs n'a pas été réglé ; M. Valcin a évoqué la mission confiée par le secrétaire d'Etat à la recherche à M. Massenet, qui doit prochainement proposer une série de mesures propres à la favoriser. Enfin, 1 500 allocations de recherche de troisième cycle sont attribuées chaque année par la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Sur les rapports entre recherche et industrie, M. Valcin a évoqué le transfert de 85 p. 100 des crédits de l'aide au développement sous la responsabilité du ministère de l'industrie, ainsi que la mise au point d'une nouvelle forme de financement contractuel des recherches associant les entreprises, l'Etat et les laboratoires publics.

Au terme de cet exposé, la commission a adopté les conclusions du rapporteur pour avis, favorable à l'adoption des crédits de l'enveloppe recherche pour 1979.

Puis la commission a examiné les **crédits des universités**. Le **président Eeckhoutte**, en remplacement de **M. Jean Sauvage**, rapporteur pour avis, souffrant, a fait le bilan, dix ans après le vote de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, de l'application de celle-ci et dégagé les tendances qui se manifestent à l'intérieur de la société française face à l'université.

Deux traits ont marqué les années écoulées.

La stabilisation des effectifs à un niveau de 800 000 étudiants ;

Le rééquilibrage vers des formations plus adaptées à l'environnement économique.

Pour le président, l'enseignement supérieur cherche sa voie entre une ouverture vers l'extérieur et le maintien de sa vocation traditionnelle de diffusion et de développement d'une culture de haut niveau.

M. Eeckhoutte a ensuite analysé les grandes masses du projet de budget. La progression du budget par rapport à 1978 s'établit autour de 15 p. 100. Les dépenses de personnel représentent 69,5 p. 100 ; celles de fonctionnement 8,8 p. 100 ; celles d'intervention 9,5 p. 100 et celles d'investissement — y compris la recherche — 12,2 p. 100.

Le nombre des créations d'emplois est de 1 895 ; si l'on tient compte des transformations et des transferts, le total des emplois financés par l'Etat et affectés aux établissements relevant du ministère des universités s'élève à 114 000.

Le président a détaillé et apprécié le contenu de chaque enveloppe :

— il a déploré la relative stagnation des crédits d'aide sociale, qui ne donneront guère les moyens d'une amélioration des conditions de vie des étudiants démunis ;

— les dépenses d'équipement progressent de 11 p. 100 ; des ombres existent ici ou là, principalement pour les bibliothèques universitaires, dont la situation est loin d'être bonne et qui ne se trouveront pas sensiblement mieux d'an prochain ;

— abordant l'analyse des crédits destinés à la recherche, le président a souligné qu'une part importante des crédits serait consacrée à la mise en œuvre des objectifs du VII^e Plan et notamment du PAP n° 25 relatif au renforcement du potentiel scientifique du pays.

Dans ses conclusions, M. Eeckhoutte a souligné que le budget, malgré une hausse sensible, ne permettrait pas d'atteindre les objectifs d'une politique ambitieuse en matière d'enseignement supérieur. Il a cependant invité la commission à se prononcer sur les conclusions favorables auxquelles était parvenu M. Sauvage, rapporteur pour avis. Celle-ci a alors adopté les crédits des universités.

Judi 16 novembre 1978. — *Présidence de M. Léon Eeckhoutte, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs**, sur les crédits inscrits au projet de budget de son département pour 1979.

M. Jean-Pierre Soisson a précisé que le budget de la jeunesse et des sports, compte tenu des 60 millions dégagés pour payer les heures supplémentaires, connaît une progression de l'ordre de 18,4 p. 100 et représente 0,72 p. 100 des charges de l'Etat.

Les dépenses ordinaires augmentent de 21,2 p. 100 par rapport à 1978 alors que les dépenses d'investissement se maintiennent simplement en francs courants au niveau des dotations de 1978.

Le ministre a attiré l'attention de la commission sur l'importance des crédits d'investissements non utilisés en 1977 (34 p. 100 des autorisations de programme) qui ont fait l'objet d'une annulation de la part du ministre du budget. Le ministre a proposé trois remèdes pour résoudre le problème de la non-utilisation en temps opportun des crédits d'équipement : assouplissement

des normes techniques, plus grande liberté de décision laissée aux communes pour décider et instructions aux préfets d'avoir à suivre de près l'utilisation des crédits et de rendre compte au ministre en temps voulu.

M. Soisson a insisté sur la priorité en faveur des équipements polyvalents en zone rurale.

Il a rappelé le succès de l'opération « 1000 clubs », achevée cette année, et annoncé une opération analogue dès 1979, opération de réaménagement des bâtiments anciens et de meilleure insertion dans les sites.

A propos du plan de relance, le ministre a précisé que, selon une enquête menée en 1977-1978, il existait dans les établissements secondaires un déficit de 74 500 heures d'enseignement par rapport aux normes du VII^e Plan ; de plus, une très grande disparité régnait entre établissements, au détriment le plus souvent des zones rurales.

Pour résorber le déficit, en plus des 794 postes ouverts au 15 septembre 1978 par la loi de finances votée en décembre 1977, 572 postes des universités, des services d'animation sportive et des centres d'éducation physique spécialisée seraient transférés pour l'enseignement secondaire. De plus, par application du décret du 25 mai 1950, il est possible de demander aux professeurs et professeurs-adjoints de donner deux heures d'enseignement supplémentaires rémunérées, mesure qui n'avait jamais pu être prise faute de crédits.

Le ministre a rappelé que le budget pour 1979 permettrait la création de 460 postes de professeurs adjoints, sans compter la titularisation de 300 maîtres auxiliaires qui améliore la situation des personnels en fonction. Il a confirmé ses déclarations récentes selon lesquelles 400 postes seraient mis au concours du CAPEPS de 1979, ce qui correspondrait, déduction faite des départs à la retraite et des promotions, au recrutement de 300 professeurs.

Le ministre a posé le problème de la formation des enseignants d'EPS. Il a marqué sa préférence pour les CREPS (formation en 2 ans + 1 an de stage) jugeant trop grand le nombre d'unités d'enseignement et de recherche (17).

M. Jean-Pierre Soisson a évoqué la véritable explosion que connaît le sport de masse : 105 000 clubs et 8 millions de licenciés (pour 4 millions il y a 5 ans). L'aide aux clubs et fédérations a été accrue, passant de 52 millions en 1977 à 120 millions en 1979, soit une augmentation de 140 p. 100 en deux ans.

Le ministre a posé le problème des ressources extra-budgétaires et annoncé sa volonté de créer un compte d'affectation spécial : le fonds national de développement du sport en faveur du sport de haut niveau et surtout du sport pour tous. Le ministre s'est montré hostile au concours de pronostics sur les matchs de football, estimant que cette nouvelle forme de jeu pouvait nuire à la formation des jeunes et qu'au surplus elle s'ajouterait à trois jeux de hasard, sans compter les casinos. En revanche, en plus du prélèvement sur le pari mutuel (53 millions en 1979) et de la taxe sur les débits de boisson (6 millions en 1979), pourrait s'ajouter le produit d'un prélèvement automatique de 1,5 p. 100 sur les enjeux du loto, soit environ 40 millions en 1979. Si l'on tient compte des 13 millions du fonds national du sport de haut niveau (taxe spéciale sur les billets d'entrée des manifestations sportives) l'ensemble des ressources extra-budgétaires s'élèverait à 112 millions.

Le ministre a ensuite présenté son plan de préparation olympique qui permettrait de dégager une élite pour 1980, mais plus encore de préparer les espoirs pour l'horizon 1984.

Abordant les problèmes de la jeunesse, le ministre a indiqué les trois priorités qu'il entendait retenir :

1° L'aide aux associations de jeunesse, dont les crédits ont augmenté de 50 p. 100 en deux ans (256 millions en 1979) ;

2° La rénovation des centres de vacances, qui recevront une subvention de 40 p. 100 du ministère et une identique de la caisse des allocations familiales. 15 millions seront accordés en 1979 pour la réalisation de ce programme, la totalité des crédits pour les centres de vacances étant de 45,8 millions ;

3° L'information des jeunes pour laquelle 15 millions sont prévus en 1979.

Un large débat a suivi l'exposé du ministre auquel ont pris part MM. Miroudot, Vérillon, de Bagneux, Habert, Séramy, le président Eeckhoutte et M. Ruet, rapporteur pour avis.

Répondant aux intervenants, le ministre a notamment précisé que :

Un nouveau concours sera organisé pour l'opération « 1000 clubs » afin d'éviter les erreurs esthétiques ;

Certaines régions avaient donné des agréments à des modèles trop onéreux de salles polyvalentes et se trouvaient ainsi devant des problèmes de financement ;

Il est préférable de rénover les piscines que d'en construire de nouvelles ;

Des mesures seront prises pour que les services d'animation sportive retrouvent des moyens permettant une pratique plus large du sport optionnel ;

La création de postes au budget de la jeunesse et des sports est égale à la moitié de celle du budget de l'éducation et que les rémunérations des enseignants d'éducation physique et sportive pourraient être avantageusement comparées à celles des enseignants de l'éducation ;

Un bilan du plan de relance, établi pour chaque département, sera transmis à la commission ;

Le mécanisme de fonctionnement du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) était à revoir, le coût des animateurs mis à la disposition des communes étant un effort trop lourd pour celles-ci, les crédits devraient être mis à la disposition des départements ;

L'expérience de rénovation des centres de vacances a rencontré un succès considérable. Tous les crédits ont été engagés pour 1978 ;

Une politique globale, mais difficile à mettre en œuvre, était nécessaire pour combiner les moyens des maisons de la culture et des centres d'action culturelle d'une part, ceux des maisons des jeunes et de la culture d'autre part.

La commission a ensuite examiné le **rapport pour avis de M. Ruet sur le budget de la jeunesse et des sports.**

Le rapporteur pour avis a relevé que le budget dépassait pour la première fois 3 milliards et progressait un peu plus vite que le budget général (+ 16,3 p. 100) tout en conservant à peu près la même importance relative dans les charges de l'Etat (de l'ordre de 0,7 p. 100).

Le rapporteur pour avis a rappelé que le ministre de la jeunesse et des sports n'avait qu'un rôle incitatif pour l'école primaire, mais que le tiers temps pédagogique ne se développe pas d'une façon satisfaisante (18 p. 100 des élèves en bénéficient). Les 206 conseillers départementaux sont en nombre trop faible au regard des besoins d'encadrement.

M. Ruet a souligné, pour l'enseignement secondaire, que la dotation franc-élève n'augmentait que de 6 p. 100, ce qui exigera de la part des communes un effort financier supplémentaire. Il a fait remarquer que pour appliquer les normes du VII^e Plan, il fallait créer 1 420 postes en 1980.

Le rapporteur pour avis a insisté sur la faiblesse du sport optionnel (3,6 p. 100 des élèves du secondaire en bénéficient) par manque d'enseignants et par mauvaise volonté des chefs d'établissements.

Il a regretté le transfert de 120 postes des universités, transfert qui mettrait en péril, en l'absence de mesures compensatrices, la pratique du sport dans l'enseignement supérieur, pratique déjà déplorablement faible. Le rapporteur pour avis a noté la progression de l'aide au sport civil qui passe de 347 millions en 1978 à 429 millions en 1979 (+ 23,3 p. 100). Il a proposé un amendement fixant à 3 p. 100 le taux du prélèvement sur les enjeux du loto, mesure pouvant rapporter 80 millions. Il a souligné l'aide apportée au sport de haut niveau (9,6 millions pour les Jeux olympiques) pour leur préparation aux grandes compétitions internationales et précisé que des contrats lieraient les athlètes au ministre.

Analysant les crédits concernant les activités de jeunesse, le rapporteur pour avis a indiqué qu'ils augmentaient de 18,3 p. 100 par rapport à 1978, passant de 216,8 millions de francs à 256,3 millions en 1979. 21 millions seront consacrés à l'exécution du programme d'action prioritaire n° 14 des loisirs des enfants et des adolescents.

Le rapporteur pour avis a ensuite développé les principaux thèmes de ce secteur :

L'information des jeunes ;

Le loisir ;

L'accès aux vacances ;

La coopération internationale.

La commission a, sur proposition de son rapporteur pour avis, émis un avis favorable à l'adoption du budget de la jeunesse et des sports, sous réserve de certaines critiques et amendement concernant notamment la pratique très insuffisante du « sport optionnel » et le transfert de certains postes d'enseignants dont bénéficiaient les universités. Elle a en effet décidé de déposer un amendement tendant à fixer à 3 p. 100 le taux du prélèvement sur les enjeux du loto, les trois quarts des sommes ainsi dégagés devant être affectés directement aux associations sportives.

La commission a ensuite entendu M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, et M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat, sur les crédits relatifs à l'enseignement agricole.

Dans son exposé, le ministre a rappelé quelles étaient les principales caractéristiques du projet de budget de son départe-

tement. Les crédits de fonctionnement de l'enseignement public progressent de 15,6 p. 100 alors que le budget général ne croît que de 15,2 p. 100.

Les crédits destinés à l'enseignement privé progressent de 25 p. 100, ce qui permettra d'appliquer la loi du 28 juillet 1978. Les bourses augmentent de 8 p. 100 et les transports scolaires de 10 p. 100.

M. Méhaignerie a ensuite indiqué que la politique suivie en matière d'enseignement agricole tendait à en accentuer le caractère technologique et que, par conséquent, il ne devrait plus y avoir en premier cycle du secondaire d'autres classes que celles de l'enseignement général. Le projet de loi d'orientation en cours d'élaboration fera une large place à la définition des finalités de cet enseignement en fonction notamment de la nécessaire ouverture sur le monde extérieur mais aussi des réformes intervenues dans le système éducatif.

M. Fouchier, secrétaire d'Etat, a ensuite rappelé les orientations suivies en matière d'enseignement vétérinaire. Il a indiqué que la réforme organisée par le décret du 27 janvier 1978 entrerait en application bientôt et qu'en particulier les membres du conseil supérieur de l'enseignement vétérinaire allaient être prochainement nommés. En réponse aux questions du président Eeckhoutte sur la situation préoccupante des écoles, le secrétaire d'Etat a indiqué que l'absentéisme serait combattu énergiquement et qu'une concertation allait être organisée associant maîtres et élèves pour trouver aux problèmes d'organisation de la scolarité les solutions appropriées.

M. Tinant, rapporteur pour avis, a fait part aux ministres de ses inquiétudes devant la disparition de certaines classes du 1^{er} cycle, comme de la faiblesse des liaisons entre l'enseignement et la recherche, ainsi que la modicité des crédits d'équipement destinés aux établissements publics.

Répondant à ces questions, MM. Méhaignerie et Fouchier ont notamment indiqué que :

Le niveau moyen des bourses agricoles était sensiblement plus élevé que celui des bourses du ministère de l'éducation ;

La dotation prévue au chapitre 56-20, destinée à la maintenance des établissements d'enseignement public allait être augmentée de 20 millions de francs.

La répartition des crédits destinés à l'enseignement privé, au regard des dispositions de la nouvelle loi, s'effectuerait après élaboration des décrets d'application. Sur ce point, le ministre entend bien associer les rapporteurs des assemblées à leur mise en œuvre.

M. Méhaignerie a enfin exprimé la confiance qu'il mettait dans le développement de l'agriculture et son intention de donner à l'enseignement et à la recherche toute la place qui leur revient.

La commission a ensuite examiné le rapport de M. René Tinant sur les crédits du ministère de l'agriculture relatifs à l'enseignement. Après qu'il en ait rappelé les principales données chiffrées et indiqué que ce budget, en hausse par rapport au budget général, traduisait, en fait, un rattrapage après des années de stagnation, le rapporteur pour avis a conclu à son adoption.

Suivant son rapporteur, la commission a décidé de donner un avis favorable.

Puis la commission a examiné le rapport pour avis de M. Michel Miroudot sur le projet de budget de la culture pour 1979.

Le rapporteur pour avis a évoqué le nouveau partage de compétences ministérielles, intervenu le 12 avril 1978, et le transfert de la direction de l'architecture au ministère de l'environnement.

Une circulaire du Premier Ministre a, le 9 août 1978, redonné au ministre de la culture ses attributions relatives au classement et à l'inscription des monuments historiques.

Une direction du patrimoine a été créée au ministère, qui regroupe la sous-direction des monuments historiques, les fouilles et l'inventaire, ainsi que les bâtiments civils.

M. Miroudot s'est déclaré satisfait du montant des crédits : 2,6 millions de francs, soit 0,57 p. 100 du budget général de l'Etat. La croissance, près de 18 p. 100, est une étape convenable dans le processus de doublement en cinq ans des crédits, annoncé par le programme de Blois.

Il est à souligner que les crédits d'investissements augmentant de près de 29 p. 100 et que les autorisations de programmes augmentent de 32 p. 100.

Le rapporteur pour avis a détaillé les subventions destinées aux grandes institutions ; elles absorbent 434 millions de francs, soit 16,5 p. 100 du budget. Les crédits destinés à l'Opéra atteignent 173 millions, la progression étant de 15,4 p. 100.

Le succès du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ne se dément pas, puisque la moyenne journalière est de 22 000 visiteurs. Le Centre sera doté, en 1979, d'une subvention de 143 millions.

Le rapporteur pour avis a souligné que la loi de programme sur les musées, votée en juin dernier, était convenablement appliquée ; c'est ainsi que 250 millions sont inscrits au budget. Les crédits d'équipement augmentent de 180 p. 100.

Le rapporteur pour avis a passé en revue le programme d'action prévu pour la protection du patrimoine, pour la décentralisation de la vie culturelle, musicale ou théâtrale.

Après avoir évoqué le fonds de création audio-visuelle institué à la demande du Sénat, ainsi que l'abaissement du taux de TVA appliqué au cinéma, mesures que le Parlement à longterm demandées, le rapporteur pour avis s'est inquiété de la stagnation des crédits relatifs aux enseignements artistiques, ainsi qu'aux maisons de la culture.

Il s'est demandé si les collectivités locales n'avaient pas été sacrifiées dans la préparation du budget pour 1979.

M. Miroudot a rappelé que depuis nombre d'années, le Sénat demandait la réforme du statut des architectes en chef des monuments historiques, caractérisé par un *numerus clausus* datant du décret de 1907 ; ce statut doit être modernisé pour répondre à l'ampleur de la tâche de sauvegarde du patrimoine.

Il convient que la commission marque sa volonté de voir aboutir une révision statutaire régulièrement promise par les ministres successifs de la culture et jamais réalisée.

C'est pourquoi le rapporteur pour avis a demandé à la commission d'adopter un amendement réduisant de 10 millions la dotation budgétaire destinée à l'entretien des monuments historiques.

En conclusion, M. Miroudot a proposé à la commission de donner un avis favorable au budget de la culture.

Un débat a suivi au cours duquel sont intervenus le président Eeckhoutte, MM. Fontaine, Carat, de Bagneux.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur et en conséquence a adopté le budget de la culture pour 1979, modifié par un *amendement* de réduction des crédits portant sur les monuments historiques.

La commission a entendu ensuite le **rapport** de M. Carat, sur **les crédits du cinéma et du théâtre dramatique.**

Le rapporteur pour avis, après avoir rappelé que la crise du cinéma continuait de sévir, a commenté l'article 12 de la première partie du projet de loi de finances qui prévoit une baisse du taux de TVA appliquée au cinéma de 17,6 à 7 p. 100.

C'est une mesure qui avait été préconisée par la « table ronde » associant professionnels, fonctionnaires et parlementaires, réunie à la demande du Parlement au début de la présente année. Cette réduction de taux fera économiser 160 millions au cinéma.

La table ronde avait par contre écarté la mesure proposée par le projet de loi de finances (art. 30) : l'augmentation de 4 points du taux de la taxe spéciale additionnelle (TSA) au prix des places de cinéma. Le rendement escompté est de 60 millions, redistribués par le centre national du cinéma selon des principes et critères qui ne donnent pas toute satisfaction.

Certes, les producteurs seront favorisés par cette redistribution. Il est à craindre, par contre, que la distribution et surtout l'exploitation n'y perdent. Le système de soutien à la petite et moyenne exploitation doit être révisé. Les petites salles indépendantes, en effet, sont indispensables à nos zones rurales. Elles constituent souvent le seul pôle d'animation dans un « désert » culturel.

Même théoriquement aidées par le fonds de soutien, ces petites exploitations ont du mal à survivre, car elles ne peuvent réunir les crédits complémentaires qui leur permettraient de mobiliser l'aide à l'équipement auquel elles ont droit.

Le rapporteur pour avis a demandé à la commission de ne pas adopter l'article 30.

M. Carat a précisé qu'il déposerait un amendement de suppression de cet article, quitte à le retirer en séance publique si le ministre apportait sur l'augmentation du taux de TSA des explications satisfaisantes ; en particulier s'il chiffrait les engagements à l'égard des distributeurs qui interviennent dans la production de films et s'il garantissait que le supplément d'aide, dégagé par l'article 30, favorisait la petite et moyenne exploitation.

Un débat a suivi auquel ont participé le président Eeckhoutte, MM. Miroudot, Fontaine, de Bagneux.

Après avoir répondu aux questions posées notamment sur le mécanisme du fonds de soutien au cinéma, les critères de classement des films et la possibilité de limiter le nombre de films de violence, le rapporteur pour avis a proposé en conclusion à la commission de donner un avis favorable aux crédits du cinéma et de supprimer l'article 30 du projet de loi.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur pour avis favorables à l'adoption des crédits du cinéma mais assorties d'un *amendement de suppression de l'article 30* de la première partie du projet de loi de finances.

M. Carat a ensuite abordé l'examen des crédits destinés au théâtre dramatique. Il s'est déclaré préoccupé par l'état de ce secteur culturel. Il s'avère cependant que le Gouverne-

ment a pris conscience des difficultés du théâtre et a fait siennes la plupart des recommandations du rapport de M. Pierre Dux et du Conseil économique et social.

Les crédits destinés aux théâtres nationaux bénéficient d'une progression normale, à l'exception de Chaillot. Le rapporteur pour avis a insisté sur la situation de cet établissement. M. Perinetti s'est efforcé, en bon gestionnaire, de dégager le maximum d'économies et demande à les utiliser pour effectuer un minimum de créations. Le ministère a, inexplicablement, privé M. Perinetti d'une partie de la subvention promise et lui interdit de faire des créations en 1979, ce qui continue à réduire le théâtre de Chaillot à jouer un simple rôle de « garage » pour les productions et les troupes étrangères.

M. Carat a demandé à la commission d'adopter un amendement de réduction des crédits destinés à Chaillot pour protester contre l'insuffisance de la subvention consentie à ce théâtre.

M. Carat a proposé également à la commission un amendement de réduction du crédit destiné à la décentralisation dramatique.

Les contrats des directeurs expiraient au milieu de l'année, les négociations pour la signature des nouveaux contrats piétinent, le ministère proposant des dotations insuffisantes.

Le rapporteur a souligné que la création dramatique voyait ses crédits quasiment reconduits en 1979, ce qui mettra en péril nombre de compagnies. Là encore, le rapporteur pour avis a proposé à la commission un amendement de réduction des crédits.

Ayant insisté sur la mission du théâtre privé et le rôle joué par l'Association pour le soutien de ce théâtre, le rapporteur pour avis a proposé à la commission d'adopter un amendement réclamant une « table ronde » sur le problème de la fiscalité du théâtre.

Il a demandé également à la commission de reprendre un amendement qu'elle avait adopté l'année dernière, accordant aux collectivités le droit d'exonérer partiellement de la taxe professionnelle les entreprises culturelles qui participent à l'animation de la commune.

M. Carat a dit quelques mots du café-théâtre, du théâtre pour enfants et du music-hall.

Avant de conclure, le rapporteur pour avis a examiné les dispositions prévues à l'article 12 de la première partie du projet de loi de finances. Le paragraphe II prévoit une augmentation du taux de TVA ainsi qu'un prélèvement sur les bénéfices, à l'encontre du théâtre pornographique.

M. Carat s'est interrogé sur les critères qui permettraient de définir un tel théâtre, en soulignant que certaines pièces de haute qualité avaient parfois présenté un caractère audacieux.

Il a rappelé la position de la commission : tout prélèvement fiscal supplémentaire sur les activités contestables mais rentables d'un secteur artistique doit être reversé au bénéfice des activités de qualité de ce même secteur.

Le rapporteur pour avis a proposé à la commission de supprimer par voie d'amendement le prélèvement spécial de 20 p. 100 sur les bénéfiques du théâtre pornographique, en ajoutant qu'il conviendrait de retirer cet amendement, si le ministre s'engage en séance publique à affecter ce supplément de ressources au théâtre privé.

Un débat a suivi auquel se sont associés le président Eeckhoutte, MM. Miroudot, Fontaine et de Bagneux.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur et a donc donné un avis favorable aux crédits du théâtre assortis de six amendements :

- 1° Réduction des crédits du Théâtre national de Chaillot ;
- 2° Diminution des crédits affectés à la décentralisation dramatique ;
- 3° Suppression de crédits accordés aux compagnies indépendantes ;
- 4° Demande de réunion d'une table ronde sur la fiscalité du théâtre ;
- 5° Exonération partielle de la taxe professionnelle ;
- 6° Suppression de l'alinéa 2 du paragraphe II de l'article 12 du projet de loi de finances.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Michel Chauty, président, puis de M. Bernard Legrand, vice-président.* — M. Richard Pouille a d'abord présenté son rapport pour avis sur le projet de budget de l'environnement pour 1979. Il a noté la forte augmentation des crédits de l'environnement et analysé la réorganisation administrative du ministère de l'environnement

et du cadre de vie, notamment au niveau des services extérieurs. Il a souligné l'intérêt de la création de vingt emplois de chargés de mission pour l'environnement auprès des préfets mais aussi les limites de la réforme entreprise, car de nombreuses compétences intéressant l'environnement relèvent encore d'autres ministères, industrie et transports principalement.

Le rapporteur pour avis a approuvé les modifications de la présentation des crédits — en particulier pour le fonds d'intervention pour la qualité de la vie (FIQV) — plus conforme à la répartition réelle entre dépenses ordinaires et dépenses d'équipement. Se félicitant des créations d'emplois proposées pour 1979, M. Richard Pouille a souhaité que les programmes d'opérations, financés grâce au FIQV, soient mis en œuvre beaucoup plus rapidement que par le passé.

Le rapporteur pour avis a ensuite fait le point de l'application des lois récentes concernant l'environnement. A propos de la loi sur la protection de la nature, il a évoqué les efforts accomplis pour affiner la méthodologie des études d'impact. Lorsque, pour une opération, plusieurs projets sont approuvés dans le cadre d'une telle étude, il a suggéré que le projet le plus protecteur de l'environnement, mais le plus coûteux, bénéficie d'une aide du FIQV.

Le rapporteur pour avis a ensuite indiqué qu'une harmonisation des textes de procédure relative à la police des eaux était à l'étude. Il a dressé un bilan des actions menées par l'Etat et les agences de bassin à l'égard de la pollution des eaux continentales et souhaité que les différentes pollutions de l'eau soient traitées ensemble, au niveau régional ou local.

A propos de la pollution de la mer, le rapporteur pour avis a fait le point du programme d'assainissement du littoral et évoqué les résultats des mesures effectuées par le réseau de surveillance de la qualité du milieu marin ; il a regretté que les trois plus grandes villes de la côte méditerranéenne soient encore dépourvues de stations d'épuration permettant un traitement complet.

En ce qui concerne les pollutions accidentelles, il a estimé que les décisions prises par le Gouvernement depuis l'échouement de l'*Amoco Cadiz* mettaient en évidence une volonté de développer la prévention mais que, malgré ses aspects positifs, la nouvelle version du plan Polmar recélait des motifs d'inquiétude quant aux chances de maîtriser une pollution en cas de sinistre. M. Pouille s'est ensuite félicité des projets tendant à renforcer les sanctions des infractions aux règles de circulation maritime et il a recommandé le développement des actions internationales de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

Soulignant la lenteur de la mise en place de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, le rapporteur pour avis a souhaité que celle-ci soutienne les collectivités locales dans leurs initiatives de créations de centres de récupération et de traitement. Après avoir évoqué les actions de lutte contre la pollution de l'air, la création prochaine de l'agence de l'air et la politique antibruit, il a insisté sur la nécessité d'actions globales contre les pollutions au niveau régional et local.

A propos des parcs nationaux, le rapporteur pour avis a estimé que l'augmentation de la dotation prévue pour 1979 ne résoudrait pas tous les problèmes financiers, que l'aménagement des zones périphériques demeurerait très insuffisant et que le succès touristique mettrait en péril ce qu'on a voulu protéger. Il a considéré que les crédits affectés aux réserves naturelles et aux parcs naturels régionaux étaient insuffisants et que le désengagement de l'Etat à l'égard de ces derniers devait être définitivement écarté.

Evoquant les espaces verts, M. Pouille a souhaité que l'Etat détermine sa participation à des programmes complets, peut-être moins ambitieux, plutôt que d'accorder une aide non reconduite à un projet spectaculaire.

En conclusion, il a estimé que le nouveau ministre devait rapidement démontrer qu'il a acquis la maîtrise de l'environnement, notamment auprès des administrations qui ne sont pas directement placées sous son autorité.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé de M. Pouille, M. Legrand a estimé que le principe de la pérennisation de l'aide de l'Etat aux parcs naturels régionaux devrait être réaffirmé par le Gouvernement devant le Sénat lors du prochain débat budgétaire, que l'augmentation en francs courants des crédits affectés à ces parcs en 1979 correspondait en fait à une régression en francs constants et qu'il faudrait obtenir du FIQV une aide de 9 millions de francs, proche des 9,5 millions de francs réclamés par la fédération des parcs nationaux. De plus, il a demandé une clarification du statut juridique et fiscal des parcs régionaux. M. Pouille a approuvé les observations formulées par M. Legrand.

M. Lenglet a estimé que le grand nombre des administrations compétentes à l'égard des cours d'eau était une source de confusion et d'inefficacité, qu'il est indispensable de désigner un seul service responsable de l'eau au niveau départemental.

M. Pouille a signalé que des cartes précisent les compétences géographiques respectives des DDA (directions départementales de l'agriculture) et des DDE (directions départementales de l'équipement) en ce qui concerne l'entretien des cours d'eau.

Sous réserve des observations qui précèdent, la commission a finalement émis un avis favorable aux dispositions budgétaires concernant l'environnement dans le projet de loi de finances pour 1979.

M. Marcel Lucotte a ensuite présenté son rapport pour avis sur le budget du Commissariat général du Plan pour 1979. Il a regretté que le rapport d'exécution du VII^e plan annexé au projet de loi de finances soit incomplet et que le projet de loi portant révision du plan soit examiné après le vote du budget.

Il a souligné que le ralentissement de la croissance dans le monde et en France avait profondément remis en cause les objectifs définis par le VII^e plan. Ceci explique partiellement que la phase de consolidation de l'économie française ne soit pas encore achevée contrairement aux prévisions du Plan. Le rapporteur a estimé que le rééquilibrage des échanges extérieurs était précaire. En effet, le rétablissement de la balance commerciale est imputable essentiellement aux succès remportés à l'étranger par les biens d'équipement et surtout l'automobile, tandis que les échanges agricoles restent déficitaires et que la contrainte énergétique demeure très lourde. De plus, l'essentiel des excédents est issu des échanges avec des pays peu développés, alors qu'on enregistre des déficits importants à l'égard des pays industrialisés.

On constate d'autre part que l'inflation n'est pas encore maîtrisée. Certes, la hausse des prix s'est ralentie, malgré la libération des prix industriels. L'augmentation des prix agricoles a atteint 5 p. 100. En revanche la hausse des revenus nominaux a été supérieure à celle des prix et le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages et des sociétés privées non agricoles a augmenté. Une cause d'inflation plus grave encore réside dans l'accroissement considérable du déficit budgétaire en 1978, de sorte que l'Etat est responsable d'une augmentation importante de la masse monétaire sans contrepartie de biens et de services.

Après avoir brièvement évoqué les problèmes des comptes de la sécurité sociale et des collectivités locales et les perspectives de la politique du crédit, M. Lucotte a insisté sur l'aggravation de la situation de l'emploi, malgré la diversité des instruments mis en place.

Abordant les problèmes de l'orientation qualitative de la croissance, M. Lucotte a regretté que la connaissance des revenus ait peu progressé, contrairement aux recommandations du VII^e Plan ; il a cependant relevé un certain nombre de décisions ou de textes législatifs contribuant à réduire les inégalités. Il a ensuite évoqué les difficultés actuelles de l'aménagement du territoire, il s'est interrogé sur l'efficacité des mécanismes d'aide au développement régional et il a insisté sur la désertification qui menace quelques zones rurales françaises.

Notant que l'ensemble des programmes d'action prioritaires (PAP) est convenablement doté, le rapporteur pour avis a souligné les disparités des taux d'exécution budgétaire affectant les PAP et s'est interrogé sur la fiabilité de ces taux pour apprécier la réalisation et l'efficacité de ces programmes. Après avoir fait le point de la mise en œuvre des programmes d'action prioritaires d'initiative régionale ou locale (PAPIR et PAPIL), il s'est interrogé sur l'avenir de la planification française.

A l'issue de cet exposé, M. Mistral a attiré l'attention de la commission sur les effets du dépeuplement de certaines zones de montagne où la population a diminué de 25 p. 100 entre les deux derniers recensements ; il a estimé qu'il faudra bientôt prévoir des crédits spécifiques pour entretenir les terrains en montagne.

M. Lucotte a répondu que le problème de l'entretien de la nature se posera à brève échéance, que les prévisions de diminution de la population agricole contenues dans le rapport Vedel étaient déjà dépassées et que l'on serait peut-être amené à ériger l'agriculture en service national.

Sous réserve des observations qui précèdent, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat général du plan pour 1979.

Ensuite, la commission a entendu M. Gérard Ehlers, suppléant M. Fernand Chatelain empêché, lui présenter son avis sur les crédits du budget de la concurrence et de la consommation pour 1979.

Après avoir rappelé les circonstances qui l'ont amené à suppléer, M. Chatelain, M. Ehlers a d'abord insisté sur les droits reconnus aux associations de consommateurs. Il a ainsi évoqué le problème plus général de l'accès aux documents et dossiers administratifs, en précisant tout l'intérêt pour les organisations de consommateurs de pouvoir se faire communiquer les informations relatives à leur sécurité.

Ensuite, il a affirmé que le libéralisme affiché par le Gouvernement ne pouvait être à sens unique et qu'il fallait que l'Etat

favorise l'apparition d'un pouvoir consommateur fort, face à la puissance croissante des professionnels. Regrettant la faiblesse de la volonté du Gouvernement de donner aux consommateurs de réels pouvoirs, M. Ehlers a d'abord mis l'accent sur l'insuffisante participation des associations de consommateurs à l'élaboration et à la mise en application des lois et règlements ainsi qu'à leur accès limité aux *mass media*. Il a souligné que la publicité de marque absorbe près de 245 heures d'antenne par an, soit 26 fois plus de temps que les émissions spécialisées consacrées à l'information des consommateurs.

Il a toutefois noté avec intérêt les efforts accomplis par le Gouvernement dans le domaine de l'assistance technique, ainsi que de la nouvelle orientation de l'institut national de la consommation qui devrait plus que par le passé constituer un outil technique au service des organisations de consommateurs.

En outre, il a signalé deux initiatives utiles si elles étaient contrôlées effectivement par les organisations de consommateurs : la mise en place d'assistants techniques de la consommation et l'opération « Boîte postale 5000 ».

Enfin, abordant la question de la suppression du contrôle des prix industriels, M. Ehlers s'est interrogé sur le point de savoir comment et par qui sont formés les prix. Après un débat, la commission a décidé, sur proposition de M. Ehlers, de soumettre les crédits du budget de la concurrence et de la consommation pour 1979 à l'appréciation du Sénat, qui se déterminera lors du débat budgétaire en fonction des réponses du ministre aux questions qui lui seront posées en séance.

Mercredi 15 novembre 1978. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, examiné l'avis de M. Pintat sur les dispositions de la loi de finances pour 1979 concernant l'énergie.

Le rapporteur pour avis a, en premier lieu, souligné que l'énergie est l'oxygène de l'économie et que les réserves de pétrole étaient en voie d'épuisement. Il a donc insisté sur l'urgence des décisions à prendre pour pallier cette situation et s'est référé, sur ce point, aux conclusions du dernier rapport du Club de Rome, édité sous le titre : « Le compte à rebours ».

Examinant, ensuite, le bilan énergétique français, M. Pintat a indiqué que notre dépendance restait dans ce domaine considérable, bien qu'elle ait légèrement diminué en 1977 en raison d'une hydraulicité exceptionnelle. Cette dépendance se traduit par le fait qu'il nous faut deux mois et demi d'exportations

pour payer notre facture énergétique. Les principaux postes dépensiers sont, en la matière, le secteur domestique et tertiaire : 34 p. 100 ; l'industrie : 26 p. 100, et les transports : 19 p. 100.

En ce qui concerne l'avenir, le rapporteur pour avis a fourni quelques indications sur la physionomie prévue du bilan énergétique français à l'horizon 1985 : léger déclin de la part du charbon, maintien de celle du pétrole, croissance de celle du gaz et forte augmentation de celle de l'énergie nucléaire (de 3,8 à 45 millions de tonnes d'équivalent pétrole). Il a souligné la nécessité d'effectuer parallèlement des économies d'énergie à hauteur de 45 millions de tonnes dont 16 dans l'industrie, 20 dans l'habitat et le tertiaire, et 7 dans les transports.

Le rapporteur pour avis a passé, ensuite, en revue le rôle dévolu aux principales sources énergétiques : charbon, pétrole, nucléaire et énergies nouvelles. Il a particulièrement insisté, à ce propos, sur le cas des hydrocarbures destinés à devenir de plus en plus chers avant de faire défaut, et largement commenté la nouvelle politique pétrolière du Gouvernement. Il a souligné, à ce sujet, l'incidence des mesures prises sur la situation financière des compagnies françaises, qui ne possèdent pas, comme les « majors » américaines, de ressources propres, et sur la commercialisation des carburants sur le marché intérieur sérieusement perturbé par la généralisation des rabais autorisés, que seuls peuvent effectivement pratiquer les magasins à grande surface.

A propos du gaz, le rapporteur pour avis a indiqué que la part de celui-ci est appelée à se développer considérablement et que ceci poserait de sérieux problèmes de transport et de transformation tout en créant des liens particulièrement étroits entre producteurs et consommateurs.

Abordant ensuite le rôle de l'énergie nucléaire, M. Pintat a estimé que l'approvisionnement en uranium pourrait poser un problème à moyen terme, bien que la France dispose dans ce domaine de ressources non négligeables. En revanche, nos besoins en enrichissement devraient être couverts dès 1980, grâce à la mise en service de l'usine Eurodif, qui sera relayée avant 1990 par Coredif.

Au sujet de la production électro-nucléaire, M. Pintat en a souligné la vive progression en 1978 (+ 80 p. 100) mais regretté le retard (d'environ un an) pris par le programme de construction de centrales.

Concernant l'électricité, le rapporteur pour avis a indiqué que sa consommation avait sensiblement augmenté mais restait inférieure à celle des principaux pays industriels.

A propos des énergies nouvelles, M. Pintat a reconnu l'intérêt de l'énergie solaire et de la géothermie, mais précisé que la contribution de ces techniques ne pourrait satisfaire, au plus, que 5 p. 100 de nos besoins à la fin du siècle.

En conclusion, le rapporteur pour avis a insisté sur l'urgence des décisions à prendre pour remédier notamment à la pénurie pétrolière et déclaré que, dans ce domaine, le compte à rebours était déjà commencé.

Au cours du large échange de vues qui s'est ensuite instauré, M. Pintat a, en réponse à M. Parmantier, surpris que le problème de l'énergie éolienne n'ait pas été abordé, fourni quelques précisions concernant l'aérogénérateur expérimental de 140 kilowatts, qui sera construit à Ouessant.

M. Noé a fait état de renseignements suivant lesquels la francisation de la filière à eau pressurisée, brevetée par Westinghouse, ne serait pas acquise en 1982 comme il était prévu. Il a indiqué, par ailleurs, que l'utilisation de thorium pourrait peut-être suppléer une pénurie éventuelle d'uranium.

M. Hector Dubois a regretté que ne soient pas suffisamment soulignées notre position de dépendance énergétique et la nécessité de nous battre pour remédier à cette carence. Il a ajouté que le ministre de l'industrie lui avait paru moins pessimiste que le rapporteur pour avis, concernant les ressources en uranium. M. Pintat a indiqué, à ce sujet, que certains pays, comme le Japon et l'Italie, étaient encore plus mal placés que nous et que l'exemple du premier montrait que ce handicap n'était pas insurmontable.

A M. Millaud, qui s'est montré préoccupé du traitement des déchets nucléaires et du rôle des énergies nouvelles, M. Pintat a indiqué que ces déchets vitrifiés représenteraient, par Français d'ici l'an 2000, le volume d'un cylindre de 5 centimètres de diamètre et de 4,5 centimètres de haut. Concernant l'énergie solaire, il a précisé que la France se situait au deuxième rang dans le monde occidental pour le niveau de ses recherches.

Revenant sur la question des déchets, M. Noé a indiqué que le retraitement des combustibles irradiés ne posait pas de problème, s'agissant de matériaux provenant de nos centrales, mais qu'il n'en était pas de même pour les commandes étrangères.

A M. Roujon, s'étonnant de notre retard pour l'équipement électrique, le rapporteur pour avis a indiqué que certains pays comme la Norvège disposaient de ressources hydrauliques considérables et que la France était particulièrement économe en énergie.

A M. Billiemaz, qui déplorait l'opposition d'EDF et du ministère de l'environnement à l'équipement hydro-électrique du Haut-Rhône, M. Pintat a précisé qu'il avait fait, dans son rapport, des observations allant dans le même sens et proposé de renforcer la puissance de certaines installations hydrauliques. Il a rappelé, par ailleurs, les protestations des milieux écologistes contre la réalisation de lacs de retenue.

M. Dumont a évoqué, pour sa part, les possibilités offertes par la gazéification du charbon et demandé que soit accélérée la prospection de gisements de gaz dans le Nord-Pas-de-Calais. Le rapporteur pour avis lui a rappelé que, suivant les déclarations mêmes de M. Ledent, directeur de l'institut belge des combustibles, la gazéification ne pourrait pas être mise en œuvre économiquement avant 1990.

Le président Chauty a, de son côté, déploré que des commandes d'équipements miniers à l'exportation, d'un montant de 13,5 milliards de francs, aient été prises entièrement par la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale du fait, selon lui, de la carence des Charbonnages de France.

Sous réserve de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des dispositions de la loi de finances pour 1979 concernant l'énergie.

Ensuite, la commission a entendu M. Pierre Noé lui présenter son rapport pour avis sur les crédits de la recherche pour 1979.

Après avoir rappelé ce que son avis devait aux travaux effectués par son prédécesseur, M. Maurice Schumann, le rapporteur pour avis a d'abord souligné qu'au niveau des crédits globaux, la priorité dont bénéficie la recherche dans les discours officiels ne se traduisait pas dans les faits, ce qui aboutissait pratiquement à sacrifier le long terme au court terme.

Abordant les grands programmes, M. Noé a insisté sur l'importance de leurs retombées économiques et sur la nécessité d'une diversification des organismes spécialisés qui ont charge de les réaliser. Puis, il a mis l'accent sur le retard pris dans la construction du GANIL (grand accélérateur national à ions lourds) et sur l'intérêt de la collaboration internationale pour la réalisation de certains équipements lourds sur le sol national, ainsi que sur les dangers que la recherche de contrats privés, pour pallier l'insuffisance des dotations budgétaires, faisait courir au CNEOX (Centre national pour l'exploitation des océans) pour la réalisation de ces programmes scientifiques.

Traitant des interventions publiques ayant pour objet la coordination des recherches, le rapporteur pour avis a évoqué les réformes du statut des chercheurs et de l'organisation du Centre

national de la recherche scientifique, tout en affirmant la nécessité d'éviter toute rigidité dans l'application de ces réformes qui nuirait au climat et donc à l'efficacité de notre potentiel de recherche.

Après s'être interrogé sur la signification de la réserve interministérielle en matière d'aide au développement, M. Noé a souligné l'utilité qu'il y aurait à assurer une meilleure diffusion de la recherche parmi les petites et les moyennes entreprises.

A la suite de cet exposé, il s'est instauré un large débat, au cours duquel est d'abord intervenu M. Michel Chauty, président, pour s'inquiéter des conséquences à long terme d'une politique trop axée sur la recherche de bénéfices immédiats, ainsi que de l'avenir de la fusée Ariane qui pourrait constituer un échec analogue à celui de « la Villette ».

M. Parmantier a ensuite déclaré qu'il partageait tout à fait les vues du rapporteur pour avis et estimait qu'elles s'intégreraient parfaitement dans la perspective évoquée par le rapport établi par le groupe animé par M. Pisani.

Puis, à l'initiative de M. Hugo, un débat a eu lieu sur les menaces qui pèsent sur l'existence de l'institut de recherche de la sidérurgie, au cours duquel sont notamment intervenus MM. Chauty, Parmantier et Dubois, qui sont tombés d'accord avec le rapporteur pour avis pour poser des questions orales avec débat sur ce sujet.

La commission soumettra les crédits du budget de la recherche pour 1979 à l'appréciation du Sénat, qui se déterminera lors du débat budgétaire en fonction des réponses du ministre aux questions précises qui lui seront posées.

En outre, la commission a décidé de se saisir pour avis du projet de loi n° 55 (1978-1979) relatif aux **contrats d'assurance et aux opérations de capitalisation** dont la commission des lois est saisie au fond et a nommé **M. Ceccaldi-Pavard** comme **rapporteur pour avis**.

Elle a enfin désigné **M. Louis Minetti** comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 11 (1978-1979) tendant à la **sauvegarde et au développement de l'agriculture française** et **M. Marcel Lucotte**, à titre officieux, comme **rapporteur** du projet de loi (AN n° 655 ; 1978-1979) portant approbation d'un rapport sur **l'adaptation du VII^e Plan**.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a d'abord examiné, sur le **rapport pour avis de M. Ceccaldi-Pavard**, les dispositions de la **loi de finances concernant l'urbanisme pour 1979**.

Après avoir expliqué les nouvelles structures du ministère de l'environnement et du cadre de vie, le rapporteur pour avis a décrit l'évolution des dotations globales de l'urbanisme : les autorisations de programme diminuent de 0,6 p. 100 (912,5 millions de francs en 1979 contre 918,4 millions en 1978), et le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement subit une baisse de 7,1 p. 100 (1 097 millions de francs pour 1979 contre 1 181 millions en 1978).

M. Ceccaldi-Pavard s'est ensuite inquiété de la caducité, depuis le 1^{er} juillet 1978, des anciens documents d'urbanisme. Les nombreuses communes qui ne disposent pas, pour des raisons diverses, d'un plan d'occupation des sols, auront des difficultés à maîtriser leur urbanisme.

En ce qui concerne le mécanisme de la délivrance des permis de construire, le rapporteur pour avis a regretté que les délais d'instruction soient parfois allongés par l'administration pour des motifs divers et parfois contestables. Si la déconcentration de la procédure d'instruction est une bonne chose, le dépôt préalable des permis à la mairie permettrait aussi de simplifier les mécanismes. L'amélioration de la qualité de l'urbanisme se poursuivra par le développement des agences d'urbanisme et la mise en place de tous les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, qui seront financés conjointement par l'Etat et les collectivités locales. Il est nécessaire que l'Etat maintienne à l'avenir son aide à ces conseils, notamment en mettant à leur disposition du personnel.

Abordant ensuite la politique foncière, le rapporteur pour avis a constaté la baisse des crédits dans ce domaine : les autorisations de programme passent de 250 millions de francs en 1978 à 222 millions en 1979 et les crédits de paiement régressent de 4,6 p. 100 (471 millions de francs en 1978 et 449 millions en 1979). M. Ceccaldi-Pavard a traité du problème de la durée de validité des zones d'aménagement différé.

Après s'être félicité de la progression des crédits affectés aux espaces verts (120 millions de francs en 1979 seront consacrés à cette politique) et avoir regretté la disparition d'une ligne budgétaire spéciale pour les villes moyennes, le rapporteur pour avis a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les sociétés d'économie mixte (SEM) d'aménagement, qui sont confrontées à quatre graves problèmes, dus en particulier à un allongement de la durée des opérations ; il faut déterminer les moyens de soulager leurs difficultés de trésorerie, de financer les fins d'opération et d'améliorer leur rémunération ; il est nécessaire aussi de réfléchir sur la place future des SEM dans la politique d'aménagement des collectivités locales.

Evoquant enfin le problème des villes nouvelles, M. Ceccaldi-Pavard a affirmé que, s'il était nécessaire de terminer ces opérations, il fallait cependant trouver un équilibre entre les actions en leur faveur et ce qui est fait pour les communes avoisinantes. Il ne faut pas qu'au suréquipement des villes nouvelles correspondent des besoins non satisfaits des cités anciennes.

MM. Chauty et Laucournet sont intervenus pour regretter la disparition des anciens documents d'urbanisme, ce qui crée parfois un vide juridique. M. Laucournet a déploré la suppression de la ligne budgétaire consacrée aux villes moyennes. Il a estimé qu'il était nécessaire de faire un bilan des villes nouvelles.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'urbanisme pour 1979.

Puis elle a examiné le rapport pour avis de M. Laucournet sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1979 concernant le logement.

Le rapporteur pour avis a tout d'abord constaté la baisse de l'effort fourni en faveur de la construction. C'est ainsi, par exemple, que les mises en chantier du secteur HLM sont passées de 87 900 en 1976 à 70 000 en 1978 pour le locatif et de 140 700 en 1976 à 130 000 en 1978 pour l'accession.

Cette réduction des programmes est inquiétante, en particulier pour le locatif car, si les besoins de la population ont changé, ils demeurent encore très importants. L'administration ne facilite pas toujours la tâche des constructeurs ; la fixation de programme budgétaire en valeur et non plus en volume rend très difficile toute prévision en termes physiques ; l'obtention des nouvelles aides se révèle lente et très compliquée.

En 1978, la mauvaise programmation des crédits imposait un délai très court pour établir les dossiers. Il faut absolument revenir à un système de pré-programmation.

La faiblesse du nombre de logements sociaux construits en 1978 s'explique en grande partie par ces difficultés administratives et ne signifie donc pas un affaiblissement de la demande.

M. Laucournet a ensuite affirmé que si les buts de la nouvelle réforme des aides au logement étaient bons, les moyens pris pour les mettre en œuvre se révèlent insatisfaisants. On s'aperçoit, en particulier, qu'il est extrêmement difficile de conventionner les logements locatifs anciens. Il est impérieux qu'une réforme intervienne dans ce domaine. Il est à craindre, d'autre part, que l'application des textes actuels n'entraîne une ségrégation dans l'habitat.

Abordant ensuite la situation du secteur du bâtiment, le rapporteur pour avis a décrit la crise que traverse cette industrie : en juin 1978, l'activité se situe à 7 p. 100 au-dessous de juin 1977 et 25 p. 100 au-dessous de la période correspondante de l'année 1974. 132 000 emplois ont été supprimés dans ce secteur en quatre ans. Le Gouvernement incite la profession à se tourner vers l'exportation et la réhabilitation ou la restauration des logements. Il ne semble pas que cela soit suffisant pour permettre à l'industrie du bâtiment de traverser la crise actuelle.

Un débat s'est ensuite instauré au cours duquel M. Ceccaldi-Pavard a rappelé que de nombreuses villes ont encore des besoins de logements insatisfaits. Il a souhaité que l'on évite le découpage des programmes de construction en de petites opérations car cela augmente les coûts et rallonge les délais. Il s'est inquiété du mauvais fonctionnement du conventionnement, ce qui risque d'empêcher l'amélioration de l'habitat ancien. Il a enfin regretté la disparition des entreprises moyennes de construction qui sont pourtant un élément essentiel du tissu industriel de beaucoup de nos régions. M. Minetti a déploré qu'à la suite d'une mauvaise estimation, on continue de construire dans les villes nouvelles des logements qui resteront vides alors que, dans d'autres localités, les besoins restent pressants.

La commission a enfin approuvé les conclusions du rapporteur pour avis tendant à soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits relatifs au logement.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.**

Une interrogation majeure pèse sur la portée des dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture : dans quelle mesure ce budget contribue-t-il à la montée en puissance du secteur agricole et alimentaire français ?

Deux grandes masses de dépenses continuent à s'accroître sans qu'il paraisse possible de contrôler leur évolution : les bonifications des prêts du Crédit agricole et les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA). La maîtrise des dépenses liées à ces prestations passe par une révision du mode de calcul des cotisations, un aménagement du régime des exonérations et une redéfinition du champ des bénéficiaires du système de protection sociale agricole.

Une mesure, introduite par le Gouvernement par voie d'amendement, s'inscrivait dans la perspective d'améliorer l'impact structurel des mesures d'action sociale : la suppression du versement de l'allocation du fonds national de solidarité aux

agriculteurs retraités qui poursuivent leur activité aurait permis d'attribuer au conjoint de l'exploitant, âgé de soixante à soixante-cinq ans, une allocation supplémentaire de 4 300 francs par an.

Le Gouvernement est décidé à s'engager dans une réforme du régime des prêts bonifiés du Crédit agricole. Les modifications devraient porter sur un allongement de la durée de certains prêts et sur une progressivité des taux. Ces aménagements devraient favoriser l'accroissement du nombre des prêts attribués et la diminution des délais d'attente.

D'une manière générale, l'orientation des dépenses publiques doit porter sur les causes du faible niveau des revenus en agriculture, afin d'être moins entravée par les actions sociales destinées à compenser les disparités de revenus.

Le budget d'équipement progresse de 7,4 p. 100 de 1978 à 1979 ; une priorité est donnée à l'hydraulique agricole (+ 31 p. 100), au remembrement (+ 25 p. 100), à la prophylaxie et à l'enseignement. Le redéploiement effectué en faveur de ces secteurs traduit la volonté du Gouvernement de porter l'effort sur les actions les plus porteuses d'avenir.

Le ministère de l'agriculture se désengage volontairement du secteur du logement rural, à l'exception des mesures en faveur de la décohabitation des jeunes exploitants.

La diminution des crédits consacrés à l'électrification sera compensée par l'intervention du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), de manière à permettre une augmentation du volume des travaux réalisés en 1979.

Un amendement sera présenté par le Gouvernement en vue de permettre d'utiliser les crédits du fonds national des adductions d'eau pour subventionner des travaux d'assainissement.

Le montant total des dotations accordées pour les aides aux bâtiments d'élevage : subventions et bonifications d'intérêt, sera identique en 1979 à celui de 1978 ; les subventions seront réservées aux éleveurs de montagne et des zones défavorisées. Il sera en outre mis fin aux « files d'attente » pour l'attribution des prêts à l'élevage. Le ministre a rappelé que le montant total des prêts à l'élevage s'est élevé à 1,75 milliard de francs en 1978 au lieu de 1,16 milliard en 1977.

D'une manière générale, a conclu M. Méhaignerie, les dépenses publiques bénéficiant à l'agriculture devront être redéployées dans l'avenir, afin de contribuer d'une manière renforcée à l'amélioration de la compétitivité, donc à l'accroissement du revenu des exploitants.

En réponse aux questions de MM. Barroux, Dubois, Lenglet, Sordel, Roujon, Hammann, Bajoux, Labonde, Beaupeitit, Filippi, Raymond Brun, Perrin, Brégégère, Berchet et Malassagne, le ministre de l'agriculture a apporté les précisions suivantes :

En matière de politique agricole commune : les deux principaux objectifs du Gouvernement français portent sur le démembrement des montants compensatoires monétaires, dès le début de 1979, et sur la préparation de l'entrée des trois pays méditerranéens dans la CEE ;

Dans le domaine des prestations sociales agricoles, le ministre souhaite la reprise, au Sénat, des amendements tendant à supprimer le versement de l'allocation du fonds national de solidarité aux retraités actifs et le transfert de la somme ainsi dégagée pour le financement de l'allocation au conjoint d'exploitant titulaire de l'indemnité viagère de départ (IVD) ; à plus long terme, une refonte du régime des cotisations et du champ d'application des prestations sociales agricoles paraît inéluctable ;

Concernant l'enseignement agricole : les majorations de crédits permettront l'engagement des travaux de construction de trois nouveaux lycées agricoles (Oise, Hérault, Corse) dans lesquels des méthodes pédagogiques nouvelles seront expérimentées (ouverture des formations aux adultes, alternance de l'enseignement théorique et des stages) ;

La réforme du statut du Crédit agricole devra concilier le maintien de la vocation de cette institution mutualiste avec l'extension géographique et économique de son champ d'intervention : la fiscalisation du Crédit agricole restera partielle aussi longtemps qu'il conservera sa fonction spécifique et qu'il exercera par l'attribution des prêts à taux bonifiés à l'agriculture et aux collectivités locales ;

Dans le domaine des équipements agricoles et ruraux, le ministre a confirmé la priorité donnée à l'équipement hydraulique et à l'aménagement foncier agricole ; la répartition de la dotation supplémentaire de 100 millions de francs entraînera, en 1979, un taux de progression des dépenses en faveur de l'hydraulique de 31 p. 100, du remembrement de 20 p. 100, des équipements forestiers de 16 p. 100, des investissements dans l'enseignement agricole public de 17 p. 100 et des actions bénéficiant à l'enseignement privé de 20 p. 100. La délégation de dotations globales d'équipement aux régions permettra d'effectuer, au niveau décentralisé, une affectation des dépenses mieux adaptée aux besoins locaux ;

En réponse à MM. Brun et Perrin, le ministre a indiqué que l'accroissement de la participation des communes aux frais de

gardiennage de leur domaine privé forestier (article 74 du projet de loi de finances) constituait la contrepartie de l'exonération des droits d'enregistrement consentie dans le cadre du budget de 1978.

La loi d'orientation agricole en cours de préparation se fondera sur l'objectif d'accroître la compétitivité de l'agriculture française. Cet objectif, a conclu M. Méhaignerie, implique une concentration des dépenses publiques sur les actions qui contribuent le mieux au développement technico-économique du secteur agricole, alimentaire et forestier.

Jeudi 16 novembre 1978. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire.*

Rappelant que les élus participent à la politique d'aménagement du territoire, M. Chadeau a énoncé les trois objectifs fondamentaux de cette politique : l'orientation des emplois et des activités, le soutien de l'action locale et la mise en valeur des espaces naturels. Malgré une marge de manœuvre réduite par la crise, l'aménagement du territoire apparaît plus nécessaire que jamais.

A propos de l'orientation de l'emploi, M. Chadeau a estimé que la pluralité des aides se justifie par la diversité des cas et qu'elle doit être maintenue ; il a annoncé l'extension probable de la procédure d'attribution accélérée expérimentée dans l'Ouest. Il a indiqué que des aides classiques s'étaient révélées insuffisantes pour les entreprises à fort taux de capital, d'où la décision de leur accorder des primes de développement régional (PDR) plus importantes (10 p. 100 du montant de l'investissement), ou des concours du fonds spécial d'adaptation industrielle (FSAI) qui se substituent aux autres aides dans les zones de conversion. Il a précisé que quatre projets ont été admis récemment par le comité de gestion du FSAI. Cette nouvelle procédure est d'ailleurs voisine des systèmes en vigueur dans d'autres pays européens.

M. Chadeau a obtenu un assouplissement des procédures d'agrément des investissements étrangers en France et des conditions d'attribution de la prime de localisation d'activités tertiaires (PLAT). Il a indiqué son intention de proposer au Gouvernement des opérations coordonnées de décentralisation des services administratifs qui devraient être facilitées par des aides à la mobilité des agents publics (logement, emploi des conjoints).

A propos du soutien des actions locales, le délégué a dressé le bilan de la politique contractuelle à l'égard des villes moyennes

et des pays. Il a estimé que les contrats de pays ont favorisé un effort de réflexion des élus et un changement d'attitude des administrations et qu'il fallait maintenant développer les responsabilités économiques au niveau local. Relevant les différences entre les règles et la pratique en ce domaine, il a souhaité que la conférence nationale d'aménagement du territoire aboutisse à une harmonisation entre le droit et le fait.

Il a rappelé, quant à l'aménagement des espaces naturels, que la mission de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) était de tenter d'influer sur les priorités et de mettre en œuvre des actions spécifiques, notamment pour le littoral et la montagne, afin d'assurer une gestion optimale de ce bien non reproductible qu'est le territoire.

Evoquant la préparation de la conférence nationale d'aménagement du territoire, largement animée par des élus expérimentés, M. Chadeau a estimé que l'on pouvait attendre de cette réunion des progrès dans le sens d'une décentralisation de l'initiative des responsabilités économiques et d'une réflexion sur le renouveau rural.

A l'issue de cet exposé, M. Marzin a rappelé qu'à plusieurs reprises, lors de l'examen du budget des postes et télécommunications, il a attiré l'attention du Gouvernement sur la fragilité de l'industrie électronique développée en Bretagne lorsque l'équipement téléphonique du pays sera achevé. Il a précisé qu'à son avis, les laboratoires publics et privés doivent rester là où ils sont, qu'on ne peut pas attendre un important développement des exportations et qu'il faut plutôt rechercher de nouvelles fabrications pour les usines actuelles.

M. Chadeau a répondu que ce problème retient son attention, que l'on doit compenser les effets négatifs de la technologie sur les emplois par la recherche de nouveaux débouchés à l'exportation et qu'une enquête était menée à ce sujet auprès des industriels de la branche intéressée.

Regrettant la multiplicité des objectifs et l'insuffisance des moyens d'action, M. Schumann a estimé que les finalités du FSAI étaient trop étroites et que les compétences de ce fonds devaient être élargies à la modernisation des activités existantes.

M. Chadeau a estimé que les difficultés actuelles étaient imputables au contexte économique global plutôt qu'aux moyens de la politique d'aménagement du territoire. Il a précisé que des projets importants étaient actuellement en instance devant le FSAI et qu'aucun délai précis n'avait été fixé pour la consommation du crédit d'un milliard de francs sur le total de trois milliards inscrits à ce fonds. L'originalité de cette nouvelle

procédure réside surtout dans le fait qu'aucune limitation financière préalable des aides n'est définie. Après étude, il a été jugé préférable pour l'instant d'attribuer les aides du FSAI aux seules activités nouvelles.

M. Mistral a estimé qu'il y a contradiction entre la politique de décentralisation administrative et la migration vers Paris de sièges sociaux d'entreprises privées. Il s'est étonné que l'on propose à des sociétés implantées en province de venir s'installer à la Défense.

Citant quelques exemples de décentralisation des sièges sociaux, M. Chadeau a répondu que ce problème préoccupait la DATAR mais que, malgré les efforts entrepris, la proportion des sièges sociaux installés à Paris et en province demeure constante depuis vingt ans. Il a précisé que certaines sociétés se sont orientées vers une décentralisation des responsabilités au profit de leurs filiales. Il a estimé que la décentralisation financière était indispensable au développement des activités des petites et moyennes entreprises.

Notant qu'à propos de la conférence nationale d'aménagement du territoire, M. Chadeau avait déclaré que la DATAR cherchait des idées, M. Barroux a interrogé le délégué sur les chances de mise en place d'une planification régionale par des assemblées élues.

M. Chadeau a estimé que le rôle de la DATAR — qui n'est pas un acteur de l'aménagement du territoire — doit être de participer à la définition d'une hiérarchie des problèmes en fonction de la gravité de la situation de l'emploi dans les différentes régions. Il a estimé que la loi de 1972 donnait des possibilités d'action aux élus régionaux et qu'une éventuelle modification de cette loi n'était pas de sa compétence.

M. Beaupetit a souhaité la modification de la convention conclue entre la DATAR et la région Centre à propos des contrats régionaux d'aménagement rural.

Répondant à M. Javelly, qui demandait que la région de Manosque soit admise au bénéfice de l'aide spéciale rurale et de la prime de développement régional, M. Chadeau a répondu qu'il était difficile de modifier la carte des PDR mais qu'on pouvait envisager une aide spéciale rurale au niveau régional pour compléter les zones admises au titre national. Il a précisé qu'il s'agissait là d'une opinion personnelle.

M. Dumont a exprimé sa déception à propos du fonctionnement du FSAI et estimé que le système actuel des primes devait être reconsidéré.

M. Chadeau a répondu qu'on ne pouvait attendre des résultats immédiats dans le cadre du FSAI, que le système des primes correspondait à un véritable contrat avec les entreprises et qu'il était favorable aux propositions de M. Lucotte relatives à l'action des régions dans le domaine économique.

Présidence de M. Joseph Yvon, vice-président. — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du **rapport pour avis de M. Sordel sur le budget de l'agriculture** et du **rapport pour avis de M. Roujon sur les dépenses consacrées à l'aménagement de l'espace rural.**

M. Sordel a précisé que l'analyse des crédits bénéficiant à l'agriculture se situe dans la perspective de la préparation du projet de loi d'orientation agricole.

Après avoir présenté la répartition par grandes masses des dépenses publiques engagées dans le domaine agricole, le rapporteur a souligné les principales caractéristiques de ce budget :

Le poids des charges sociales continue à croître, l'ensemble des dépenses consenties en ce domaine représentant 50 p. 100 du budget de l'agriculture ;

Le coût des bonifications d'intérêt des prêts du Crédit agricole augmente cependant que le volume des prêts nouveaux consentis en faveur du développement agricole diminue ; le volume des prêts spéciaux calamités représente une part croissante des prêts du Crédit agricole ;

La plus grande partie des crédits au titre du soutien et de l'orientation des marchés est consacrée aux dépenses d'intervention en faveur des prix agricoles ;

Compte tenu de la dotation supplémentaire de 100 millions de francs, les crédits d'équipement agricole et rural augmenteront de 7,4 p. 100 en 1979 par rapport à 1978.

Le programme d'action prioritaire n° 1 du VII^e Plan sera réalisé à hauteur de 72 p. 100 à la fin de 1979.

Le rapporteur pour avis a passé ensuite en revue les programmes fonctionnels dans le cadre desquels sont gérés les crédits du ministère de l'agriculture.

Le programme fonctionnel n° 4, « Adaptation de l'appareil de production agricole », comporte les mesures d'aménagement des structures, les améliorations foncières et les actions en faveur du développement agricole. Une priorité dans l'affectation des dotations est donnée au remembrement : + 20 p. 100,

et à l'hydraulique agricole : + 31 p. 100 ; la politique des plans de développement connaît une évolution favorable (4 200 plans de développement agréés en 1978).

L'ensemble de ce programme représente une dotation globale de crédits de 6,14 milliards de francs, en progression de 13 p. 100 par rapport à 1979.

Le programme fonctionnel n° 5, « Valorisation de la production agricole et forestière », regroupe les actions en faveur du renforcement de l'organisation des producteurs et les dépenses occasionnées par le soutien des marchés.

L'intervention des montants compensatoires monétaires, a souligné M. Sordel, perturbe les conditions des échanges agricoles au sein de la Communauté et fausse les conditions de la concurrence, en particulier pour la production porcine.

Ce programme est doté d'un ensemble de crédits de 12,23 milliards de francs, en augmentation de 16,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Le programme n° 6 porte sur le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, alimentaires et forestiers. Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme concourent à améliorer la productivité des industries de transformation agro-alimentaires. La libération des prix dans ce secteur permettra de renforcer l'effort d'investissement engagé par les entreprises.

M. Sordel a déploré que les organisations professionnelles ne soient plus consultées lors de l'attribution des aides aux entreprises agro-alimentaires.

Ce programme correspond à une dotation budgétaire de 856,6 millions de francs, en augmentation de 20,8 p. 100 par rapport à 1978.

Le programme fonctionnel n° 7, « Promotion et contrôle de la qualité », regroupe les actions en faveur de l'amélioration sanitaire des productions végétales et animales et du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a souligné les rigidités qui limitent l'efficacité des dépenses publiques engagées dans le secteur agricole.

Au cours de la discussion qui s'est instaurée :

M. Vade pied a souligné l'effort consacré par les départements et les régions à la prophylaxie de la brucellose ;

MM. Javelly et Labonde ont déploré que les SAFER ne disposent pas de moyens supplémentaires pour intervenir de manière plus active sur le marché foncier agricole ;

M. Hammann a indiqué que la modernisation des structures restait insuffisante dans plusieurs régions ; l'efficacité des dispositifs mis en œuvre au titre de l'action sociale en faveur de l'aménagement des structures agricoles devrait être renforcée ;

MM. Brun et Mistral ont rappelé que l'article 74 du projet de loi de finances prévoit le doublement de la contribution versée par les communes forestières à l'office national des forêts au titre des frais de gardiennage. Plusieurs intervenants se sont déclarés contre cette disposition.

La commission a décidé, sur la proposition du rapporteur, de reprendre les amendements retirés par le Gouvernement à l'Assemblée nationale qui tendaient à supprimer le versement des allocations du fonds national de solidarité aux retraités qui poursuivent leur activité, afin de dégager les recettes nécessaires à l'attribution d'une allocation aux femmes d'exploitants, âgées de 60 à 65 ans, titulaires de l'IVD.

Sous le bénéfice de ces observations formulées, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'adoption du budget du ministère de l'agriculture.

M. Roujon a exposé les principaux développements de son rapport pour avis consacré à l'aménagement de l'espace rural.

Le rapporteur pour avis a, tout d'abord, analysé les causes de la dévitalisation des zones rurales. Il a présenté ensuite les principales mesures mises en œuvre au titre des politiques d'aménagement et de développement des campagnes.

La contribution du ministère de l'agriculture à l'aménagement de l'espace rural comporte :

La politique agricole spécifique aux zones de montagne et aux zones défavorisées ;

La mise à l'étude des plans d'aménagement rural ;

Les actions d'équipement gérées par les services du ministère de l'agriculture ; le montant des crédits d'équipement progressera de 7,4 p. 100 en 1979 par rapport à l'année précédente ; le rapporteur pour avis a déploré la diminution des crédits attribués pour les adductions d'eau et l'assainissement et pour l'électrification rurale. Concernant ce dernier secteur, il a souligné les risques liés à une réduction du montant de la taxe parafiscale versée par EDF au fonds d'amortissement des charges d'électrification.

L'efficacité de ces actions, a souligné le rapporteur pour avis, pourrait être renforcée grâce à une amélioration de la coordination interministérielle.

Au cours des interventions qui ont suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Javelly a confirmé la nécessité de réorienter la politique d'aménagement du territoire, en sorte qu'elle contribue plus efficacement à stabiliser la population rurale du pays. Il a indiqué, en outre, la nécessité de maintenir l'effort en faveur de l'électrification rurale dont la maîtrise d'ouvrage doit continuer à être assurée par les collectivités locales.

M. Mistral a souligné la carence des services collectifs en zone à faible densité de peuplement, où leur insuffisance limite les possibilités de développement touristique.

M. Brun a proposé que l'Etat puisse subventionner les travaux d'adduction d'eau à un taux supérieur à 50 p. 100 dans les communes les plus démunies.

M. Barroux a indiqué la nécessité d'améliorer la desserte téléphonique des populations rurales.

La commission, à l'unanimité, a donné un avis favorable aux conclusions du rapport pour avis de M. Roujon, qui conclut à l'adoption des crédits d'équipement du ministère de l'agriculture.

Enfin, la commission a désigné **M. Javelly** pour siéger au sein du comité de gestion du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a entendu **M. Yvon Bourges**, ministre de la défense, sur le budget des armées pour 1979.

Le ministre a exposé que ce budget était en croissance de 14 p. 100. Le titre III est en augmentation de 11,7 p. 100, et le titre V de 17 p. 100 ; ces chiffres traduisent donc la priorité donnée à la défense, en même temps que la volonté de porter un effort particulier sur les équipements.

Les dépenses ordinaires, dans leur ensemble, tendent à augmenter l'activité des forces et marquent un effort en faveur des personnels et pour l'ensemble de la condition militaire : c'est ainsi qu'en 1979, doivent être nommés 1 050 majors, tandis que,

d'autre part, seront créés 1 000 emplois de gendarme. Ces créations permettront de progresser dans la voie de l'augmentation des brigades de gendarmerie départementale, qui seront portées à l'effectif de dix, dans la mesure du possible.

Le ministre a ensuite exposé les crédits du titre V, en indiquant notamment l'effort qu'ils traduisent en matière de constructions navales : en 1979, en plus des SNLE (sous-marins nucléaires lance-engins), 25 navires seront en construction, représentant un tonnage de 73 000 tonnes, ce qui traduira une avance par rapport à la loi de programmation : le but à atteindre est que la flotte puisse être renouvelée en 1990.

Quant au sixième SNLE, M. Bourges a rappelé qu'il marquerait un progrès tout particulier, tant en ce qui concerne les caractéristiques du navire proprement dit, que, surtout, pour ce qui est de sa capacité nucléaire.

Enfin le ministre a indiqué que les principaux programmes de l'armée de l'air continueraient de porter sur la fabrication du mirage 2000, qui, en 1985, a rendez-vous avec l'arme « air-sol-moyenne portée (ASMP) nucléaire tactique », et sur la relance de la fabrication du « Transall ».

Il a rappelé, en concluant, l'effort accompli en matière de réorganisation territoriale de l'armée de terre.

Répondant aux questions posées notamment par MM. d'Aillières, Max Lejeune, Chaumont, Boucheny, Martin, Genton, Jung, Péri-dier et Longequeue, le ministre a apporté des précisions sur les programmes de fabrication d'armements terrestres, en particulier sur le nouveau fusil automatique, les chars AMX 30, et le sixième SNLE. Il a notamment rappelé que, devant le déséquilibre militaire Est-Ouest en Europe, la France a le droit de ne pas se sentir concernée : elle a un programme de défense auquel elle consacre un grand effort, dans le cadre d'une évidente solidarité avec ses voisins pour assurer la sécurité en Europe.

Mercredi 15 novembre 1978. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée la commission a entendu M. Martre, délégué général pour l'armement.*

La commission a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Palmero sur le projet de loi de finances pour 1979 — crédits affaires étrangères — relations culturelles.

M. Palmero a d'abord analysé les crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques qui représentent 42,8 p. 100 des dépenses totales du ministère des affaires étrangères ;

l'accroissement pour 1979, qui ne sera que de 14,2 p. 100, c'est-à-dire inférieur à l'ensemble du budget de l'Etat, traduit surtout une amélioration des traitements des agents, plus que la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Le rapporteur pour avis a ensuite passé en revue les diverses actions menées à travers ce budget, notamment celle des établissements d'enseignement à l'étranger et des associations telles que l'Alliance française; il a souligné l'inégalité des charges scolaires payées par les parents d'élèves français à l'étranger et a regretté le nombre extrêmement faible de bourses accordées à des étudiants français en Europe et, en particulier, à l'institut universitaire européen de Florence. Il a traité ensuite des échanges culturels et artistiques ainsi que de nos relations scientifiques avec l'étranger.

En ce qui concerne les émissions radiophoniques à l'étranger, on ne peut que regretter leur faible taux d'écoute faute d'installations appropriées.

Le rapporteur pour avis a enfin traité de l'aide aux réfugiés ainsi qu'aux Français nécessiteux résidant à l'étranger.

M. Palmero a suggéré à la commission l'adoption d'amendements tendant à améliorer les constructions scolaires à l'étranger et à la création d'émetteurs de radio dans nos DOM-TOM afin de mieux faire entendre la voix de la France.

Après un échange de vues auquel ont pris part le président, MM. Périquier et Bettencourt, la commission a chargé son rapporteur pour avis d'exprimer, dans l'exposé des motifs de son rapport, les souhaits que traduisaient ses amendements plutôt que de les présenter formellement.

L'avis favorable de M. Palmero a été adopté par la commission.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le **rapport pour avis** de **M. Claude Mont** sur le **budget** du ministère des **affaires étrangères**.

M. Claude Mont a indiqué que l'augmentation de 15,7 p. 100 du budget pour 1979 était satisfaisante et permettait la poursuite de l'application du plan de redressement de cinq ans adopté par le Gouvernement en 1976. Il a rappelé que cet effort de rattrapage était amplement justifié par l'accroissement des tâches qui incombaient à notre diplomatie. L'amélioration porte en même temps sur le nombre des postes (215 créés en 1978 et 198 en 1979) et sur la condition de nos diplomates.

Le rapporteur pour avis a traité également de la question des contributions obligatoires et bénévoles à des organisations internationales, insistant sur la nécessité de contrôler ces dépenses

mais aussi de voir la France prendre sa juste part des dépenses de certains organismes comme le programme des nations unies pour le développement (PNUD) ou le fonds d'aide alimentaire mondial.

M. Claude Mont a ensuite traité de quelques grands problèmes de l'actualité internationale, conformément à la tradition qui s'est instaurée depuis plusieurs années devant la commission, considérant qu'il appartient au premier chef à la commission des finances d'analyser les crédits de fonctionnement du ministère des affaires étrangères; le rapporteur pour avis a précisé qu'il ne s'agissait pas de prendre position sur les problèmes diplomatiques mais de lui permettre de poser certaines interrogations au ministre avec l'accord de la commission.

Il a successivement évoqué les problèmes européens, le désarmement et la situation en Afrique.

L'exposé de M. Claude Mont a donné lieu à un échange de vues auquel ont pris part le président, MM. Bourguine, Périquier, Pontillon et Garcia.

La commission a adopté à la majorité les conclusions favorables de son rapporteur pour avis.

M. Louis Martin a ensuite présenté le **rapport pour avis** sur le projet de **budget pour 1979** du ministère de la **coopération**.

Renvoyant à son rapport écrit pour l'analyse de la situation économique et politique de l'Afrique au cours de l'année écoulée, le rapporteur pour avis a attiré l'attention de la commission sur quatre points particuliers.

Il a tout d'abord insisté sur les difficultés de l'Afrique dans le domaine agricole et sur l'urgente nécessité qu'il y a à promouvoir l'agriculture africaine en développant notamment la complémentarité entre les productions animales et végétales.

M. Martin a ensuite évoqué l'importance des problèmes d'infrastructure en citant l'exemple de la mise en place du chemin de fer transcamerounais. Le rapporteur pour avis a, en troisième lieu, attiré l'attention de la commission sur le fait que l'aide de la France concernait surtout les pays les plus pauvres. Enfin, M. Martin a fait état de la tendance à la diminution de notre aide publique au développement, qui représentait 1,38 p. 100 du PNB en 1960 et qui ne représente plus que 0,60 p. 100.

Abordant le projet de budget proprement dit, le rapporteur pour avis s'est félicité de la poursuite de la progression des crédits accordés au ministère de la coopération. Il a ensuite analysé la répartition de ces crédits successivement sous l'angle

purement budgétaire et sous l'angle des priorités sectorielles et géographiques dégagées. M. Martin a, en particulier, noté que la progression de plus de 23 p. 100 des crédits consacrés à l'aide militaire lui paraissait justifiée par les circonstances et que leur part ne représentait que 13,60 p. 100 de l'ensemble.

Après un échange de vues entre le président, M. Bourguin et le rapporteur pour avis, au cours duquel a notamment été évoquée l'importance de l'aide française compte tenu des difficultés économiques actuelles, la majorité de la commission a approuvé l'avis favorable du rapporteur.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 15 novembre 1978. — *Présidence de M. Robert Schwint, président, puis de M. Jacques Henriet, vice-président.* Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné pour avis, sur le rapport de M. Chérioux, les crédits du budget du ministère de la santé et de la famille (section commune et section santé) pour 1979.

Le rapporteur pour avis a, dans un premier temps, présenté les grandes masses du budget de la santé en indiquant qu'il bénéficierait d'une augmentation de 18,1 p. 100 supérieure de 2,9 à celle de l'ensemble du budget de l'Etat. Le total des crédits s'élèvera à 25,6 milliards de francs.

L'impression dominante qui se dégage en considérant ce budget est l'étroitesse de la marge de manœuvre du ministère pour mener des actions volontaristes puisque 78 p. 100 des dépenses sont obligatoires. Les véritables mesures nouvelles ne représentent que 0,7 p. 100 des dépenses ordinaires.

Il a souligné ensuite les lignes fortes du budget pour 1979, en trois points :

Le renforcement de la solidarité nationale en matière d'action et d'aide sociales en faveur des personnes âgées, des familles et des handicapés ;

La politique sanitaire qui restera axée sur la prévention et l'amélioration de l'appareil de soins ;

La poursuite de l'effort en matière de recherche médicale et la nouvelle politique du médicament.

Il a ensuite centré son exposé sur l'aide sociale et sur la psychiatrie.

Sur le premier point, il a insisté sur la nécessité d'améliorer la maîtrise des dépenses d'aide sociale en assurant un meilleur rapport entre leur coût et la satisfaction des usagers.

Après avoir analysé les structures et les facteurs d'évolution des dépenses d'aide sociale qui augmentent malgré la hausse du niveau de vie et l'extension de la sécurité sociale, il a passé en revue les efforts de rationalisation des dépenses déjà engagées par les pouvoirs publics :

Orientation des interventions en matière d'aide sociale à l'enfance et d'aide aux personnes âgées, vers la prévention et le maintien à domicile ;

Coordination des équipements grâce au dispositif mis en place par la loi « sociale » du 30 juin 1975 ;

Contrôle de l'évolution des dépenses en personnel à travers l'agrément des conventions collectives en vigueur dans les établissements sociaux à but non lucratif.

Les procédures de l'aide sociale sont lentes et le fonctionnement du système aboutit à des disparités dans l'attribution et le montant des aides.

Selon le rapporteur pour avis, il serait possible, sans pour autant remettre en cause le caractère décentralisé du système qui garantit la personnalisation des interventions, de l'aménager dans trois directions :

Renforcer les moyens en personnel et l'informatisation de l'administration centrale et locale ;

Rechercher la simplification des procédures et l'uniformisation des pratiques locales, notamment grâce à la fixation d'un plancher national de ressources en deçà duquel l'obligation alimentaire ne serait pas mise en jeu ;

Tendre à une meilleure adéquation des responsabilités du financement et de la gestion.

Dans ce domaine, le Gouvernement prépare une réforme qui devrait être présentée prochainement au Parlement et qui aboutirait à une redistribution des compétences de l'aide sociale entre les collectivités publiques.

Quelles que soient finalement les modalités retenues, a déclaré le rapporteur pour avis, il est fondamental que la réforme conduise à un allègement des charges des collectivités locales.

M. Chérioux s'est ensuite interrogé sur l'avenir des hôpitaux psychiatriques ; le taux d'occupation de leurs lits tend à diminuer

par suite de la transformation des thérapeutiques, de la mise en œuvre de la sectorisation et de la création d'établissements spécialisés destinés à accueillir une partie de leur clientèle traditionnelle, enfants et adultes handicapés, personnes âgées.

Il convient donc dès à présent de préparer la conversion des capacités d'accueil excédentaire, voire la suppression de certains lits et de se préoccuper de la réorientation des personnels, infirmiers psychiatriques notamment.

En conclusion, le rapporteur pour avis a proposé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la santé, assorti de trois recommandations au Gouvernement :

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses de santé, accélérer la réforme de la tarification des hôpitaux publics et aménager les règles de tarification des établissements privés dans le sens d'une plus juste adéquation aux prix de revient ;

Engager une étude d'ensemble des structures de l'aide sociale en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité dans ce secteur ;

Etablir une carte psychiatrique prospective permettant de définir une politique à long terme.

M. Moreigne a mis en cause la rigidité excessive de certaines commissions régionales des institutions sociales et médico-sociales qui tendent à freiner l'équipement social neuf. Il a souhaité que leur composition fasse une plus large place aux élus locaux.

M. Bohl a souligné la qualité du travail fournie par les commissions d'admission à l'aide sociale. La gestion décentralisée de l'aide sociale emporte nécessairement des disparités qui ne justifieraient pas cependant le bouleversement des structures actuelles. En tout état de cause, compétences et moyens financiers doivent être du ressort de la même collectivité.

M. Touzet, comme M. Chérioux, s'est déclaré favorable au maintien de l'obligation alimentaire.

Pour Mme Perlican, le budget ne résout pas les inégalités en matière de santé ; certaines régions comme le Nord-Pas-de-Calais restent sous-équipées ; les personnels sont mal rémunérés et insuffisants en nombre pour faire face aux besoins, notamment à la demande d'interruption volontaire de grossesse. Elle ne votera donc pas les crédits de la santé et s'est montrée, par voie de conséquence, plus que réservée sur l'avis de M. Chérioux, dans la mesure où il ne tient pas suffisamment compte, à son point de vue, de ces préoccupations.

M. Gamboa a fait état du sous-équipement hospitalier dans certaines zones de la région parisienne.

M. Talon s'est inquiété de la situation financière du secteur hospitalier privé dont les difficultés pour se moderniser sont considérables et qui connaît des problèmes de trésorerie par suite notamment des retards de paiement des caisses de sécurité sociale.

M. Mézard a demandé des précisions sur la politique familiale, notamment en matière de crèches, et sur la médecine scolaire. Il a aussi déploré les divergences de pratiques des commissions d'admission à l'aide sociale qui, cependant, fonctionnent bien dans l'ensemble, en milieu rural.

M. Boyer a attribué les abus en matière d'admission d'urgence au fait que les demandes ne peuvent être prises en considération que lorsqu'elles sont présentées dès l'entrée à l'hôpital. Pour la psychiatrie il a approuvé les conclusions du rapporteur pour avis soulignant que le développement de la sectorisation, sans que soit entreprise la reconversion des établissements existants, aboutissait à la constitution onéreuse de deux structures parallèles.

M. Moreigne a regretté la dégradation du niveau de la recherche psychiatrique ; faute de moyens, la France perd progressivement son rang international traditionnel en la matière. Appuyé par M. Mézard, il a souhaité que des moyens nouveaux soient affectés à la lutte contre la myopathie. A propos de l'aide sociale, il a estimé que les problèmes du maintien à domicile des personnes âgées ne se posent pas dans les mêmes termes en milieu rural ou urbain. Enfin, il a déploré la « démedicalisation » du personnel du ministère de la santé.

M. Robini a fortement approuvé ces propos et apporté son soutien aux conclusions du rapporteur pour avis en matière de rationalisation des dépenses sanitaires et sociales. Il a insisté sur la nécessité d'éviter la dispersion des équipements lourds.

Pour M. Henriot, l'organisation des services d'urgence doit reposer sur la coordination entre secteur public et privé actuellement très insuffisante selon lui. Il a souhaité que le ministre de la santé présente le bilan des recherches effectuées sur le cerveau et rappelé avoir lui-même demandé la création d'un institut du cerveau. Il a insisté sur la nécessité, mise en avant par le rapporteur pour avis, de réformer la tarification des cliniques privées.

Enfin, il a suggéré qu'une commission d'experts présidée par un haut fonctionnaire, soit chargée par le Gouvernement d'étudier les problèmes de l'aide sociale.

A l'issue de cet échange de vues, la commission s'est prononcée pour l'adoption de l'avis de M. Chérioux et des crédits de la santé pour 1979.

Présidence de M. Robert Schwint, puis de M. Jacques Henriët, vice-président. — Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a désigné les **rapporteurs** suivants :

— **M. Mézard**, pour la proposition de loi n° 4 (1978-1979) de M. Caillavet tendant à faire de l'**insémination artificielle** un moyen de procréation ;

— **M. Gamboa**, pour sa proposition de loi n° 48 (1978-1979) tendant à assurer la **réparation intégrale des accidents du travail**.

En outre, elle a d'ores et déjà procédé à la désignation des **rapporteurs officiels** pour des textes susceptibles d'être soumis prochainement à son examen :

— **M. Sallenave** : **réforme de l'apprentissage** institution de la formation en alternance ;

— **M. Chérioux** : création d'une **distribution exceptionnelle d'actions à certains salariés**.

M. Schwint a présenté, au nom de **M. Marcel Souquet**, empêché, les conclusions du rapporteur pour avis sur les **crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants inscrits dans la loi de finances pour 1979**.

Après un bref débat, auquel ont notamment participé MM. Boyer, Chérioux et Rabineau, la commission a adopté deux amendements tendant respectivement à majorer de dix points les pensions d'ascendants et à indexer l'allocation pour tierce personne des aveugles de la Résistance, sur l'allocation compensatrice instituée par la loi n° 75-534 du 30 juin 1975.

Elle a, d'autre part, adopté deux « propositions de législation » visant, dans un délai maximum de quatre ans, à régler le dossier du rapport constant et à porter à 500 points les pensions des veuves âgées de moins de cinquante-cinq ans.

La commission a décidé de proposer au Sénat de n'accepter les crédits d'interventions publiques portés au titre IV du projet de loi de finances que si le Gouvernement accepte de prendre ses propositions en considération. S'il y a lieu, un amendement de suppression des crédits sera donc déposé en temps utile.

Ensuite, **M. Boyer, rapporteur pour avis**, a présenté les **crédits du budget du ministère de la santé et de la famille (sécurité sociale) pour 1979**.

Il a rappelé d'abord les mesures intervenues ou appliquées en 1978 tendant à la généralisation, à l'harmonisation et à la rationalisation de la sécurité sociale. Constatant que la

généralisation, sous réserve de la publication des textes d'application, était quasiment achevée, il a insisté sur la nécessité d'accélérer l'harmonisation des prestations et des cotisations de l'ensemble des régimes, en souhaitant que l'effort pour simplifier la réglementation soit activement poursuivi.

Le rapporteur pour avis a alors présenté les progrès accomplis dans les trois branches principales de la sécurité sociale. En matière familiale, il a rappelé les modalités de la mise en œuvre des prestations de création récente — complément familial et allocation de parent isolé — avant d'analyser les conditions de l'institution d'un revenu familial garanti. Il a souligné à ce propos les dangers que comportait le développement des prestations attribuées sous condition de ressources.

M. Boyer a alors décrit l'évolution des dépenses de santé et les mesures intervenues en 1978 tendant, notamment, à améliorer la qualité des soins et la protection de la maternité.

Enfin, il a rapidement évoqué les dispositions intervenues en faveur des personnes âgées, avant d'aborder les problèmes du financement de la sécurité sociale. Après une brève analyse des causes du déficit prévu pour 1978 comme pour les années à venir, il a insisté pour que soit poursuivi l'effort de maîtrise des dépenses de santé. Mais, constatant que le déficit trouvait désormais sa principale origine dans la dégradation de la situation financière de l'assurance vieillesse, il a manifesté le souhait très ferme que des mesures cohérentes et durables soient prises dans les meilleurs délais.

Or M. Boyer n'a pu que prendre acte du silence du Gouvernement sur un sujet aussi grave que le financement de la sécurité sociale, et il a regretté que le Parlement n'ait été ni tenu informé, ni saisi, s'il y a lieu, des propositions appropriées, à quelques semaines de la fin de l'exercice.

Devant ce silence, il n'a pu que rappeler les mesures possibles en décrivant les aménagements éventuels des règles actuelles de financement et les conditions d'une fiscalisation partielle de la sécurité sociale.

En conclusion, M. Boyer a donc proposé à la commission de présenter des observations très fermes sur ce point à Mme le ministre de la santé, à l'occasion du débat budgétaire.

A M. Henriot, qui faisait remarquer que la réforme globale des charges sociales devait être examinée dans le cadre européen, le rapporteur pour avis a répondu que, contrairement à une idée répandue et qu'il avait lui-même parfois défendue, la France n'est pas en situation défavorable ; il a souligné, en

particulier, pour M. Chérioux, l'extrême difficulté des comparaisons internationales car les modes de prélèvement sont d'une grande diversité, le taux global se situant entre 40 et 50 p. 100.

MM. Rabineau et Henriet se sont inquiétés des difficultés de trésorerie que connaissent les établissements privés à la suite des retards de paiement des organismes de sécurité sociale.

M. Boyer s'est associé aux propos tenus, le matin même, sur le coût des hospitalisations, par M. Chérioux au cours de la présentation de son avis sur les crédits de la santé.

M. Bohl, pour qui la prudence s'impose en matière de déflationnement, serait favorable, prenant pour exemple les cures thermales, à une modulation de certains remboursements.

M. Boyer a souligné les difficultés de cette politique modulée, illustrées récemment par l'augmentation du ticket modérateur sur les médicaments dits de confort et a remarqué que le remboursement des cures était effectué d'une façon assez rigoureuse, soutenu sur ce point par M. Mézard.

Pour répondre à M. du Luart qui faisait part de son inquiétude née de la rupture trop brutale qu'opérera l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1979, de la loi du 4 janvier 1978 en ce qui concerne la prise en charge des dépenses de santé et d'hébergement des personnes grabataires, M. Boyer, suivi par l'ensemble de la commission, s'est déclaré attentif au problème qu'il ne manquera pas de soulever.

M. Mathy a déploré l'alourdissement progressif des charges sociales pesant sur les entreprises de main-d'œuvre.

A M. Gamboa, pour lequel le problème essentiel, bien souligné par le rapporteur pour avis, reste le financement des dépenses de santé, il a indiqué qu'une étude plus approfondie devrait être menée à partir des travaux de la commission Grégoire. MM. Boyer, Mézard et Schwint ont indiqué que la commission avait déjà tenté de le faire sans que les résultats aient été probants, en raison de la très grande complexité du problème.

Quant au financement de la recherche par le biais du médicament, jugé mal fondé par M. Robert, le rapporteur pour avis a remarqué qu'en effet d'autres voies devaient être trouvées, notamment pour la recherche pure et a élargi son propos aux charges indues supportées par les régimes de sécurité sociale.

A M. Robert, toujours, qui soulignait les difficultés rencontrées en matière de maisons de retraite du fait du retrait progressif de la participation des caisses, le rapporteur pour avis a répondu que ce mouvement existait bien mais qu'il n'était pas national.

Après avoir donné à M. Mézard des indications sur les incidences financières qui ne manqueraient pas de résulter de la mise en œuvre de l'hypothèse de fiscalisation des charges sociales, il a rappelé que ses propres conclusions, soumises à la commission, comportaient un développement sur ce sujet.

La commission a adopté l'avis de M. Boyer et décidé ainsi de donner un avis favorable à l'adoption des crédits correspondants dans le budget du ministère de la santé et de la famille.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président, puis de M. Jacques Descours Desacres, vice-président. Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a procédé, sur le rapport de M. Francou, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget de la défense pour 1979 (ensemble du budget et dépenses en capital).*

Le rapporteur spécial a indiqué que le budget de la défense pour 1979 s'élevait à 92 240 millions de francs. Pour rendre cette somme homogène avec la programmation, il faut, comme en 1978, en déduire les charges (notamment les pensions) qui ne figuraient pas antérieurement au budget de la défense. Le montant du budget de la défense pour 1979 est alors de 77 111 millions de francs, soit une progression de 13,97 p. 100.

Le budget de la défense représente, en 1979, par rapport au budget de l'Etat, 16,79 p. 100, et par rapport au produit intérieur brut 3,25 p. 100 contre 3,20 p. 100 en 1978.

Le budget de 1979 se situe dans la ligne de la progression prévue par la programmation.

L'examen de la répartition des crédits de paiement par titres fait apparaître une diminution progressive du titre III au profit des dépenses en capital.

La section forces terrestres représente, en 1979, 27,7 p. 100 des crédits, la section commune 25,2 p. 100, la section air 20,5 p. 100, la section marine 16,9 p. 100 et la section gendarmerie 9,7 p. 100.

Les dépenses en capital augmentent, en 1979, de 17 p. 100 en crédits de paiement et de 25 p. 100 en autorisations de programme.

Le rapporteur spécial a noté la part très importante des études sur lesquelles le ministère exerce désormais un contrôle plus sévère.

Dans la section commune, 87,5 p. 100 des crédits concernent des activités qui relèvent de la délégation générale pour l'armement.

Les principales opérations dotées à la section air sont le Mirage F 1, le Mirage 2000, le Transall et l'Alphajet.

Dans la section forces terrestres, les autorisations de programme pour fabrications d'armement sont de 7 922 millions de francs, en augmentation de 34,7 p. 100. Les munitions recevront 24,5 p. 100 du total. Le reste sera réparti entre les divers types de chars, les véhicules, le matériel d'artillerie, l'armement léger et le réseau de transmissions.

Les autorisations de programme pour constructions neuves de la flotte sont, en 1979, de 4 125 millions de francs, en augmentation de 43,4 p. 100. Le tiers est pour la force nucléaire stratégique. Le reste permettra de lancer la commande d'un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA), d'une corvette et de deux bâtiments anti-mines.

Dans la section gendarmerie, le chapitre de l'infrastructure est le plus important. Ses autorisations de programme, 469 millions de francs, sont en augmentation de 15,1 p. 100 par rapport à l'année précédente.

M. Blin, rapporteur général, a évoqué les répercussions des dépenses militaires sur le montant des investissements réalisés dans notre pays.

M. Yves Durand a noté l'effort consenti en faveur de la construction navale.

M. Descours Desacres s'est interrogé sur l'influence des exportations militaires sur notre commerce extérieur. Il a souligné l'importance de l'industrie de pointe militaire.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Legouez, rapporteur spécial, les crédits du titre III (dépenses ordinaires).

Le rapporteur spécial a indiqué que les crédits du titre III s'élevaient en 1979 à 58 895 millions de francs (43 766 millions de francs, déduction faite des charges, notamment les pensions, qui ne figuraient pas antérieurement au budget de la défense).

La progression des crédits du titre III est, en 1979, de 11,71 p. 100 contre 13,97 p. 100 pour l'ensemble du budget de la défense.

L'évolution, comportant un renversement de tendance, amorcée en 1978, se poursuit en 1979. La part du titre III diminue, passant de 59 p. 100 en 1977 à 57,9 p. 100 en 1978 et 56,7 p. 100 en 1979.

Les autorisations de programme pour l'entretien programmé des matériels s'élèvent, en 1979, à 4 259 millions de francs, soit une progression de 13,4 p. 100.

L'examen des crédits de paiement par grandes masses fait apparaître la part prépondérante des rémunérations et des charges sociales qui représentent, en 1979, 29 637,7 millions de francs (+ 13,1 p. 100). Les effectifs civils et militaires diminuent légèrement en 1979. Le nombre des appelés est réduit de 4 800 pour la même année.

M. Blin, rapporteur général, a noté l'importance du nombre des exemptés du service national et s'est interrogé sur l'évolution de la condition des appelés.

M. Francou a évoqué les problèmes des ouvriers des arsenaux. Il a souhaité une imputation différente des crédits destinés à la gendarmerie.

M. Marcellin a rappelé que la fonction de sécurité n'était pas clairement définie.

A l'issue de ces débats, la commission a approuvé les rapports de MM. Francou et Legouez.

Elle a procédé ensuite, sur le rapport de M. Legouez, en remplacement de M. Duffaut, rapporteur spécial, à l'examen du budget annexe des essences.

Le rapporteur a indiqué que les recettes et dépenses s'élevaient, en 1979, à 2 025,4 millions de francs, soit une progression de 23,6 p. 100.

L'augmentation des recettes provient :

De l'accroissement de la consommation des armées en carburants ;

De la variation en hausse du tarif prévisionnel des cessions qui a servi à préparer le budget et qui a été établi à partir des prix de reprise en raffinerie en vigueur et des taxes applicables au début de 1978 ;

D'une augmentation du volume des ventes de fuel domestique dont le service des essences assure l'approvisionnement depuis quelques années seulement.

Concernant les dépenses, le rapporteur a précisé que les achats de produits à délivrer augmenteront avec les quantités à approvisionner et les prix d'acquisition.

La progression des dépenses de personnel résulte d'une légère augmentation des effectifs (douze emplois), de la revalorisation de certaines primes et indemnités et, surtout, de l'évolution prévisible des traitements et salaires.

M. Yves Durand a demandé de plus amples informations sur la hausse des rémunérations et des charges sociales des personnels du service des essences.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Legouez.

Elle a, enfin, examiné, sur le rapport de M. Marcellin, rapporteur spécial, les crédits du secrétariat général de la défense nationale.

Le rapporteur spécial a indiqué que le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale s'élève, pour 1979, à 50,89 millions de francs, contre 35,37 millions en 1978, soit une augmentation de 43,9 p. 100.

Les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses ordinaires seront de 20,37 millions de francs, en accroissement de 27,6 p. 100 pour 1979 par rapport à 1978, les dotations nouvelles étant essentiellement destinées à assurer la revalorisation des rémunérations, à la création du centre d'études pour les options stratégiques, à la participation au réseau Nato-Wide et à satisfaire à des ajustements aux besoins (frais de fonctionnement et dépenses de matériel).

Les dépenses en capital inscrites pour 1979 (28,49 millions de francs en autorisations de programme et 30,52 millions de francs en crédits de paiement) doivent permettre :

Le financement d'études et de recherches relatives à la situation économique de certains pays ;

La réalisation du programme civil de défense ;

La modernisation et le renouvellement tant des moyens radio que des matériels télégraphiques et cryptographiques.

Le rapporteur spécial a demandé l'inscription de crédits supplémentaires pour la modernisation des locaux du secrétariat général de la défense nationale.

Il a souhaité que le recensement des abris civils soit poursuivi et leur rénovation entreprise.

Il a souligné la nécessité de renforcer la protection civile afin d'accroître la crédibilité de notre système de défense.

M. Bonnefous, président, a souligné la faiblesse des actions entreprises pour assurer la protection des populations.

M. Blin, rapporteur général, a souhaité connaître le nombre de civils travaillant au secrétariat général de la défense nationale.

M. Francou a suggéré une modification de la répartition des crédits du titre V, afin de compléter la dotation du secrétariat général de la défense nationale pour les travaux de rénovation.

A l'issue de ce débat, la commission a approuvé le rapport de M. Marcellin.

Présidence de M. Descours Desacres, vice-président. — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné les conséquences pouvant résulter d'une éventuelle demande de seconde délibération sur l'article additionnel premier A (nouveau) voté au projet de loi portant aménagement de la fiscalité locale, et sur les articles premier et 2 supprimés dans ce projet.

M. Fourcade, rapporteur, a d'abord rappelé le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivait la réunion de la commission.

Il est ensuite intervenu sur l'amendement de suppression de l'article additionnel, avant l'article premier, instituant un impôt déclaratif sur la valeur vénale des propriétés bâties et non bâties, que présentera le Gouvernement.

M. Jargot a récusé les arguments présentés pour justifier une seconde délibération et a demandé si le Gouvernement envisageait de reprendre l'idée de l'amendement ultérieurement.

M. de Montalembert a rappelé son opposition, d'une part, à un impôt sur le capital uniquement assis sur le « foncier » et, d'autre part, à l'introduction d'une telle disposition dans le projet de loi sur la fiscalité locale.

M. Poncelet, après avoir souligné les aspects positifs de l'article additionnel, s'est déclaré hostile à son maintien en raison de son caractère improvisé et du désordre des débats qui en résulterait.

A l'issue de ce débat, la commission s'est montrée favorable à l'amendement du Gouvernement tendant à supprimer l'article additionnel premier A (nouveau) du projet de loi.

M. Fourcade a ensuite présenté deux amendements tendant à rétablir l'article premier et l'article 2 du projet de loi dans une nouvelle rédaction.

Le dispositif de ces amendements offre un choix :

Première option : faire varier les taux des quatre taxes d'un même pourcentage ;

Deuxième option : réduire d'un même pourcentage pour chaque taxe les écarts entre les taux communaux et les taux nationaux.

M. Jargot a demandé des explications concrètes sur le mécanisme proposé et M. de Montalembert en a souligné la complexité.

M. Poncelet a fait observer que la première option des amendements proposés risquait de laisser subsister les inconvénients du système actuel de fiscalité locale.

M. Descours Desacres a souligné les difficultés d'application des modalités prévues par l'amendement.

A l'issue de cet échange de vues et après une modification de rédaction, la commission a émis un préjugé favorable aux amendements proposés par le rapporteur.

Mercredi 15 novembre 1978. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a procédé, sur le rapport de M. Blin, rapporteur général, à l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 73 - 1978-1979).*

L'article premier (autorisation de percevoir les impôts existants), *l'article 2* (barème de l'impôt sur le revenu modifié sur certains points par l'Assemblée nationale), *l'article 3* (taxation des rentes viagères), *l'article 4 A* (nouveau) (relèvement du plafond de l'abattement pour les contribuables titulaires de pensions ou de retraites) et *l'article 4* (déduction minimale pour frais professionnels) ont été adoptés dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

A *l'article 5* (déduction forfaitaire applicable aux revenus fonciers), modifié par l'Assemblée Nationale, la commission a adopté un amendement de suppression de l'article à l'issue d'un large débat auquel ont participé M. Blin, rapporteur général, et MM. Boscary-Monsservin, Duffaut, Yves Durand, Jargot, de Montalembert, Poncelet et Schmitt.

L'article 6 (uniformisation des régimes de déduction des primes d'assurance-vie), *l'article 7* (limite de déduction du salaire du conjoint du bénéficiaire imposable pour certaines professions), *l'article 8* (limite d'exonération pour les titres-restaurant) et *l'article 9* (modalités de déduction pour les dépenses effectuées en vue d'économiser l'énergie) ont été adoptés dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

A l'article 10 (plafond au-delà duquel aucun abattement pour frais professionnels n'est autorisé), la commission a adopté un amendement limitant l'application de cette disposition aux revenus perçus en 1978 et 1979.

L'article 10 bis nouveau (allègements fiscaux accordés aux centres de gestion et associations agréés) a été rejeté à l'issue d'un large débat auquel ont participé M. Blin, rapporteur général, et MM. Duffaut, Yves Durand, Jargot et Poncelet.

Les articles 11 (taxation des opérations bancaires et financières) et 12 (application du taux réduit de la TVA au cinéma et imposition spéciale du théâtre pornographique) ont été adoptés.

Examinant alors l'article 30 (nouveau barème de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma), la commission, sur proposition de M. Fourcade, a décidé sa suppression.

Les articles nouveaux 14 A (rapport sur l'application de l'article 69 III de la loi de finances pour 1978) et 14 B (rapport sur les charges sociales des entreprises) ont été adoptés.

L'article 13 (exonération de la TVA de certaines opérations relatives au service public de transmission de données) a été supprimé à la suite d'un débat dans lequel sont intervenus MM. Poncelet, Duffaut et Moinet.

L'article 14 (déduction en 1978 de la fraction de certains frais généraux exclue des charges déductibles de l'exercice 1977) a été adopté après un échange de vues entre MM. Duffaut et Yves Durand.

L'article 15 (exonération des bénéfices réalisés par les petites ou moyennes entreprises industrielles nouvelles) a été adopté ainsi que l'article 16 (relèvement des limites d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires).

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a poursuivi, sur le rapport de M. Blin, rapporteur général, l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 73, 1978-1979).

L'article 17 (nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers) a été adopté après que la commission eut chargé M. Blin, rapporteur général, d'interroger le Gouvernement sur la nature du nouveau carburant visé par le paragraphe III. L'article 18 (nouveau barème des droits indirects sur l'alcool) a été adopté dans le texte voté par l'Assemblée nationale.

Les *articles 19* (aménagement du droit de consommation sur les cigarettes et modification du monopole des tabacs), *20* (allègement du droit de fabrication sur les allumettes), *21* (relèvement des droits de mutation applicables aux acquisitions d'immeubles autres que la résidence principale) et *22* (relèvement des droits de timbre sur les cartes grises et les permis de chasser) ont été adoptés.

Le nouvel *article 23 bis* (tarifs des droits fixes d'enregistrement et de la taxe fixe de publicité foncière) a été adopté.

A l'*article 24* (exonérations de vignette et de taxe spéciale pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail par des handicapés), il a été décidé d'insérer un nouvel *article 24 bis* reprenant les dispositions du paragraphe II ajouté par l'Assemblée nationale à l'*article 24* (paiement de la vignette par le locataire d'une voiture louée pour deux ans ou plus ou acquise en crédit-bail), après un débat auquel ont pris part MM. Fosset, Yves Durand, Descours Desacres et Boscardy-Monsservin.

Les *articles 25* (cotisation complémentaire à la taxe professionnelle et participation des employeurs au financement de la formation professionnelle) et *26* (dispositions relatives aux affectations) ont été adoptés.

A l'*article 27* (fonds spécial d'investissement routier) la commission a adopté un amendement de M. Poncelet tendant à substituer le taux de 13 % au taux de 12,16 % pour le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

La commission a alors poursuivi, sur le rapport de M. Fourcade, rapporteur, l'examen des amendements déposés par le Gouvernement et la commission, après la décision du Sénat de procéder à une **seconde délibération** sur le projet de loi portant **aménagement de la fiscalité directe locale**.

La commission a donné un avis favorable à l'amendement du Gouvernement supprimant l'article additionnel 1-A instituant un impôt déclaratif assis sur la valeur vénale des propriétés bâties et non bâties.

Elle a donné un avis favorable aux nouvelles propositions du rapporteur pour l'article premier et l'article 2 du projet de loi, sous réserve de modifications rédactionnelles.

A l'*article 8*, elle a donné un avis favorable à l'amendement du Gouvernement.

La commission a ensuite repris l'examen des articles de la première partie de la loi de finances.

L'article 28 (création d'un budget annexe pour les *Journaux officiels*) et l'article 29 (institution d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales) ont été adoptés.

L'article 31 (quantités de carburants pouvant donner lieu à dégrèvement) et l'article 32 ont été adoptés.

Enfin, il a été décidé de surseoir à l'examen de l'article 33 supprimé par l'Assemblée nationale jusqu'à la décision définitive de celle-ci sur cet article.

Enfin la commission a procédé, sur le rapport de M. Raybaud, rapporteur spécial, à l'examen du budget du ministère de l'intérieur pour 1979.

M. Raybaud a tout d'abord indiqué que le projet de budget du ministère de l'intérieur passait en 1979 de 17 milliards à 20,7 milliards de francs, soit une progression de 21,4 p. 100 qui place ce budget au second rang pour l'augmentation des crédits. Il a toutefois noté que l'augmentation était différenciée selon que l'on considérait les dépenses ordinaires ou les dépenses en capital.

Avec un total de crédit de 16,18 milliards de francs, les dépenses ordinaires sont en progression de 16,8 p. 100. Pour leur part, les crédits de paiement des dépenses en capital progressent de 42,9 p. 100 et représentent une masse de 4,2 milliards de francs.

Enfin les autorisations de programme progressent également d'une manière importante : + 44,9 p. 100 et atteignent 4,2 milliards de francs.

Le rapporteur spécial a souligné l'accroissement rapide du budget de l'intérieur puisque entre 1976 et 1979 l'ensemble des crédits de paiement a été multiplié par deux. Il a insisté également sur le fait qu'au sein du budget de l'intérieur les moyens destinés à la police nationale représenteront, en 1979, 52 p. 100 de l'ensemble des dépenses ordinaires et qu'elle bénéficie de 80 p. 100 des mesures nouvelles proposées pour l'exercice prochain. M. Raybaud a ensuite procédé à l'analyse des principales actions du ministère en 1979.

S'agissant de l'amélioration du fonctionnement de l'administration du territoire, il a noté la création de quinze postes supplémentaires dans les tribunaux administratifs représentant un coût budgétaire de 1,8 million de francs.

Une mesure identique avait été inscrite au budget de 1978.

Le rapporteur spécial a souligné l'insuffisance des recrutements prévus pour le cadre national des préfetures ; alors que le plan de création d'emplois n'a été réalisé qu'à 20 p. 100, le projet de budget ne prévoit que 245 postes supplémentaires en 1979. La charge résultant de cette insuffisance pour les budgets départementaux ne cessera donc pas de s'accroître.

Abordant l'analyse des crédits de la sécurité civile, M. Raybaud a insisté sur l'ouverture en 1979 de l'école nationale des sapeurs-pompiers ; il a également indiqué que les points forts du budget de la sécurité civile s'ordonnaient autour de trois éléments.

Le projet de budget prévoit la mise en place de cinq unités spécialisées dans la lutte contre les marées noires avec un crédit de 5 millions de francs. On peut toutefois se demander si ces effectifs sont suffisants compte tenu notamment des propositions présentées par la commission d'enquête du Sénat.

En outre, les moyens de fonctionnement du groupement aérien pour la lutte contre les feux de forêt seront renforcés d'un crédit de 12,1 millions de francs.

S'agissant de la police nationale, les crédits sont en accroissement très sensible : ils progressent de 17 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et de 66 p. 100 pour les crédits d'équipement. L'ensemble des moyens financiers représentera 8,6 milliards de francs.

Le rapporteur spécial a tout particulièrement insisté sur :

1° L'effort de recrutement envisagé, qui portera sur 1 000 policiers en 1979 dans le cadre du plan pluriannuel arrêté par le Gouvernement, comme l'avait souhaité la commission des finances ;

2° L'effort d'équipement réalisé, qui se traduit par une progression de 51 p. 100 des crédits destinés à l'équipement immobilier. Il sera ainsi possible de moderniser, en 1979, 60 000 mètres carrés de locaux ;

3° Le renouvellement des moyens de transport, en particulier pour les véhicules lourds pour lesquels le crédit passe de 5 millions à 31 millions de francs.

Enfin, M. Raybaud a indiqué que le projet de budget prévoyait un crédit de 20 millions pour le renouvellement des cartes nationales d'identité dont l'objet serait de limiter considérablement les possibilités de fraude.

Analysant enfin l'aide de l'Etat aux collectivités locales, le rapporteur spécial a souligné que les crédits inscrits au projet de budget du ministère de l'intérieur progressaient globalement de 31 p. 100, passant de 5,42 milliards à 7,10 milliards de francs.

L'essentiel de l'effort porte, cette année, sur la dotation du fonds de compensation de la TVA, qui passe de 2 milliards de francs à 3,2 milliards en 1979.

M. Raybaud a souligné que, pour atteindre l'objectif du remboursement intégral en 1981, il serait souhaitable de doter ce fonds de 5 milliards de francs en 1980 et de 7 milliards de francs en 1981.

En outre, l'évolution des subventions d'équipement sectoriel se traduit globalement par la reconduction des crédits de l'an passé : à l'intérieur d'une enveloppe inchangée un effort particulier est réalisé en faveur des subventions pour l'assainissement et pour les stations d'épuration.

A l'issue de cet exposé, M. Bonnefous, président, a insisté sur l'insuffisance des moyens en personnel de la police nationale pour assurer une sécurité suffisante notamment dans les villes.

Il a souhaité que l'évolution des effectifs suive une progression parallèle à l'augmentation de population.

Après les interventions de M. Goetschy et de M. Pams sur les conditions de fonctionnement de la police nationale, la commission a adopté le rapport de M. Raybaud.

Au cours d'une troisième séance, tenue dans la soirée, la commission a procédé, sur le rapport de M. Fourcade, à l'examen des sous-amendements aux nouvelles propositions, en deuxième délibération, du Gouvernement et de la commission des finances au projet de loi n° 532 (1978/1979), portant aménagement de la fiscalité directe locale.

Elle a pris les décisions suivantes :

Avis favorable aux sous-amendements n° : 14, 8 et 21 ;

Avis défavorable aux sous-amendements n° : 22, 13, 15, 7, 5, 17, 23, 18, 6, 9 rectifié, 20, 10, 16, 24 et 11 ;

Sagesse du Sénat sur les sous-amendements n° : 19 et 12.

Jeudi 16 novembre 1978. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — Réunie au cours d'une suspension de la séance publique consacrée à l'examen du projet de loi n° 32

(1978/1979) modifiant le code des communes et relatif à la **dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités locales** et à certains de leurs groupements, la commission a procédé à l'audition de **M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur**, sur l'amendement n° 98 du Gouvernement.

Le ministre a exposé les motifs de cet amendement qui propose une nouvelle rédaction de l'article L. 234-12 du code des communes afin d'introduire de nouveaux critères pour l'attribution de la dotation minimale de fonctionnement dont peuvent bénéficier certaines petites communes à faibles ressources.

Le ministre a ensuite répondu aux **observations développées** par **MM. Raybaud, rapporteur, de Tinguy, rapporteur pour avis** de la commission des lois, **Jargot et Descours Desacres** :

La notion de petite commune correspond dans l'opinion publique à une population inférieure à 2 000 habitants plutôt qu'à 5 000 habitants ;

Il est techniquement impossible d'exclure les bois et landes de la superficie prise en compte dans le calcul du potentiel fiscal ;

Le revenu net du patrimoine communal équivaut en moyenne à 60 p. 100 du revenu brut.

Après le départ du ministre, un débat s'est engagé dans lequel sont intervenus MM. Blin, rapporteur général, Raybaud, rapporteur, de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois, Tournan, Poncelet, Descours Desacres et de Montalembert.

Au terme de ce débat, la commission a donné un avis favorable à l'amendement n° 98 du Gouvernement assorti d'un sous-amendement proposé par MM. Raybaud, rapporteur, et de Tinguy, rapporteur pour avis de la commission des lois.

La commission a ensuite examiné d'autres amendements du Gouvernement. Elle a donné un avis favorable aux amendements n°s 92, 93, 100 et 101, et un avis défavorable aux amendements n°s 99 et 102.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* La commission a entendu **M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, sur les crédits de son ministère pour 1979.**

Après avoir constaté que ces crédits connaissent un accroissement de 21,1 p. 100 par rapport à 1978, le ministre a successivement examiné les mesures concernant l'administration générale et territoriale, les collectivités locales et la sécurité.

En ce qui concerne les personnels de préfecture, il a noté qu'après un an d'interruption, l'effort de recrutement allait reprendre et que le Premier ministre, dans une lettre à M. Gustave Héon, président de l'assemblée des présidents de conseils généraux, s'était déclaré prêt à mettre à l'étude en 1979, le problème des personnels de statut départemental. Il s'est dit, par ailleurs, conscient des problèmes rencontrés par les tribunaux administratifs et a souligné que ceux-ci continueraient dans l'avenir à bénéficier d'une priorité pour l'augmentation de leurs effectifs.

Après avoir souligné que les subventions de fonctionnement aux collectivités locales augmenteraient de 19 p. 100, il s'est surtout attardé, en ce qui concerne les subventions d'équipement, aux progrès des crédits inscrits au fonds de compensation de la TVA. Conformément aux promesses que le Gouvernement avait faites de rembourser intégralement aux communes en 1981 la TVA payée sur leurs équipements, M. Christian Bonnet a précisé que la dotation pour 1979 s'élèverait à 3,2 milliards, soit une progression de 60 p. 100. Elle permettrait ainsi de rembourser, en 1979, près de 60 p. 100 de la TVA versée en 1977.

S'agissant de la sécurité, il a tout d'abord précisé les quatre priorités qu'il avait fixées au service de la sécurité civile : mise en service de l'école nationale de sapeurs-pompiers de Nainville-les-Roches, réclamée depuis 1939, actions destinées à faciliter l'achat par les collectivités locales de matériel lourd, rénovation du parc aérien et lutte contre la pollution marine. Pour ce qui est de la sécurité publique, il a d'abord précisé que la police était confrontée à de nouvelles formes de délinquance

et de criminalité et que le cas de la France n'était pas isolé en Europe. Après avoir également souligné que les foyers principaux de criminalité se situaient dans dix départements seulement, regroupant 28 p. 100 de la population, il a fait état des nouveaux moyens mis à la disposition de la police nationale. Conformément aux engagements pris par le Premier ministre à Blois, 1 000 policiers dont 43 techniciens, seront recrutés en 1979. Cet effort en matière de personnel sera poursuivi en matière d'équipement puisque la dotation en capital sera en progression de 66 p. 100. Le budget d'investissement de la police connaîtra ainsi l'un des plus forts développements des budgets de l'Etat.

M. Nayrou, rapporteur pour avis du budget de l'intérieur, a soulevé les problèmes posés par l'intégration des personnels des préfectures et l'insuffisance des moyens des tribunaux administratifs. Sur ce dernier point, il a estimé qu'une réforme de la procédure devrait accompagner l'effort nécessaire de recrutement des magistrats. Après avoir souligné la stagnation du taux des subventions d'équipement de l'Etat, il s'est félicité des progrès du fonds de compensation de la TVA et de l'effort annoncé au sujet de la voirie départementale. En ce qui concerne la sécurité publique, il a tout d'abord rendu hommage aux policiers et à la gendarmerie et a souligné que la criminalité n'était pas le monopole des villes. Il a souhaité qu'un effort soit fait en matière immobilière, orienté vers l'équipement en commissariats de quartier. En matière de sécurité civile, il a souligné la nécessité qu'il y aurait à accroître les corps de sapeurs-pompiers municipaux.

M. Marcilhacy, outre plusieurs questions d'ordre technique, s'est étonné de l'importance des sommes affectées aux subventions d'équilibre. Comme M. Nayrou, il a souligné que la police était surtout avide de considération, et que seule une bonne répartition des forces sur le territoire permettrait d'améliorer celle-ci.

M. Jourdan s'est félicité de l'effort fait en matière de voirie départementale et a souhaité que la voirie communale ne soit pas oubliée. Il a également noté la grande efficacité des « canadaïrs ».

M. Boileau a demandé si la TVA, payée par les départements sur leurs équipements, serait remboursée cette année dans les mêmes conditions que pour les communes. Enfin il a insisté auprès du ministre de l'intérieur pour que la proposition de

loi permettant les délégations de vote dans les conseils régionaux, votée par le Sénat, soit inscrite à l'ordre du jour à l'Assemblée nationale.

Pour terminer, **M. Salvi** a évoqué à son tour les problèmes posés par la subvention d'équilibre des personnels de préfecture, le remboursement de la TVA et la voirie nationale déclassée. Il a déploré l'insuffisance des moyens de la gendarmerie et de la justice.

En réponse aux intervenants, **M. Christian Bonnet** a précisé que parallèlement à la clarification des compétences en matière d'aide sociale s'opérera une clarification dans les moyens des services. Il a réaffirmé que les tribunaux administratifs bénéficieraient d'une des priorités du budget de 1980 et que la date de 1981 serait respectée pour le remboursement intégral de la TVA sur les équipements des communes. Pour répondre à l'insécurité dans les campagnes, il a préconisé le développement des formules d'ilotage mobile. En réponse à la question concernant les sapeurs-pompiers municipaux, il s'est déclaré favorable à ce que toutes les communes membres d'un centre de secours participent aux dépenses de celui-ci. Quant à la voirie, il a affirmé que l'effort en matière communale de 1978 serait maintenu et que la dotation globale de fonctionnement en cours de discussion devrait permettre aux communes rurales, particulièrement celles qui sont situées en zone de montagne, de bénéficier de dotations importantes.

Mercredi 15 novembre 1978. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* La commission a entendu le rapport de **Mlle Irma Rapuzzi** sur la proposition de loi n° 530 (1977-1978), de **Mme Brigitte Gros**, tendant à faciliter l'accès des femmes à la vie publique.

Le rapporteur a constaté que cette proposition de loi, fondée sur un souci de justice, d'équité et d'harmonie sociale, était précédée d'un remarquable exposé des motifs, comportant notamment une comparaison avec la situation dans les autres pays d'Europe occidentale, et une étude statistique sur le nombre des femmes dans le Gouvernement et dans les différentes instances électives.

Mlle Rapuzzi a ensuite présenté les diverses mesures proposées par **Mme Brigitte Gros** pour porter remède à la place insuffisante faite aux femmes dans la vie publique.

Ces mesures, a souligné **Mlle Rapuzzi**, sont de trois ordres :

1° l'article premier de la proposition de loi prévoit que les statuts des associations et des partis politiques doivent prévoir, dans leurs organes dirigeants, une représentation des femmes proportionnelle au nombre des adhérentes ;

2° les articles 2 et 3 prévoient que, lors des prochaines consultations électorales, les suppléants des candidats à l'Assemblée nationale ou au Sénat devront être d'un sexe différent de celui du titulaire. S'inspirant de la même idée, l'article 4 impose, pour les prochaines élections sénatoriales dans les départements où s'applique la représentation proportionnelle, pour les élections européennes de 1979, et pour les élections municipales de 1983, l'obligation pour toute liste de ne pas comprendre plus de deux tiers de candidats du même sexe ;

3° l'article 5 tend à accorder aux femmes mères d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de quinze ans qui assument des fonctions électives la possibilité d'obtenir les services d'une travailleuse familiale rémunérée par l'Etat. La même possibilité est reconnue aux candidates.

Mlle Rapuzzi s'est alors attachée à démontrer que cette proposition de loi avait un objectif trop limité, et qu'il faudrait avant tout examiner le problème sous l'angle économique et social, afin que soit effectivement appliqué le principe : à travail égal salaire égal. Elle a souligné, en s'appuyant sur des chiffres, que les femmes subissaient, dans la vie professionnelle, une déqualification, consécutive souvent à une sous-qualification, et qu'il fallait attaquer cette situation à la base, au niveau de l'éducation et de la formation permanente.

Après avoir évoqué la Constitution de 1958, ainsi que les textes auxquels elle se réfère : la Déclaration des droits de 1789 et le Préambule de la Constitution de 1946, Mlle Rapuzzi a déclaré que le Sénat, longtemps considéré comme l'adversaire des femmes, se devait de trouver des solutions permettant de faire entrer dans les faits l'égalité entre les sexes, principe constitutionnel fondamental.

Elle a, toutefois, exprimé des réserves quant à la méthode mise en œuvre par Mme Brigitte Gros, qui porte atteinte, selon elle, tant à la liberté des associations et partis politiques qu'à celle des électeurs eux-mêmes, et s'est interrogée sur la constitutionnalité des articles premier à 4 de la proposition de loi.

M. Marcilhacy a répondu à cette question par la négative : le système proposé par Mme Brigitte Gros aboutit, selon lui, à un *numerus clausus*, en établissant une distinction selon les citoyens en fonction de leur sexe, ce qui est inconstitutionnel. Le problème, a-t-il rappelé, a déjà été évoqué à l'occasion d'un amendement tendant à faire siéger le même nombre d'hommes et de femmes dans les jurys d'assises, et le Sénat a tranché en rejetant cet amendement.

En revanche, a-t-il souligné, l'article 5, concernant les aides familiales, n'est nullement inconstitutionnel, et peut apporter une solution utile à certaines situations.

La commission a alors procédé à l'examen des articles de la proposition de loi. Mlle Rapuzzi a constaté que l'article premier portait atteinte à la liberté d'association, en s'immisçant dans l'organisation intérieure des groupements, ce que n'a jamais fait le législateur. C'est à chaque association ou parti politique, a-t-elle déclaré, qu'il appartient éventuellement de poser ses propres règles quant à la participation de ses adhérents de l'un ou l'autre sexe à ses instances dirigeantes. Elle a souligné, d'autre part, que le texte proposé par Mme Brigitte Gros, ne comportant pas de sanctions, constituait un vœu pieux, à moins que ne soit mis en place un système contraignant, impliquant le contrôle par la puissance publique des fichiers des adhérents des partis politiques, ce qui lui est apparu impensable dans une démocratie comme la nôtre.

M. Marcilhacy a souligné que, là encore, se pose un problème constitutionnel, les partis politiques exerçant leur activité librement, aux termes de l'article 4 de la Constitution, qui leur donne pour fonction de concourir à l'expression du suffrage.

M. Champeix a insisté sur la définition du citoyen, qui ne saurait comporter de distinctions, et M. Jean-Marie Girault s'est déclaré hostile à tout statut particulier pour les femmes.

La commission, consultée par son président, a rejeté, à l'unanimité, l'article premier de la proposition de loi, et a émis le même vote sur les articles 2, 3 et 4.

Abordant alors l'article 5, Mlle Rapuzzi a souligné qu'il était concevable de faciliter aux femmes l'accomplissement de fonctions électives, de même que des compensations sont prévues dans l'entreprise au profit des dirigeants syndicaux. Il lui est, en revanche, apparu plus délicat d'accorder les mêmes avantages aux femmes candidates, au risque d'encourager les candidatures fantaisistes.

M. Champeix a également exprimé des réserves, insistant sur le fait qu'il ne faut pas que les électeurs puissent croire qu'une femme a été candidate pour bénéficier d'avantages matériels.

M. Salvi a fait valoir que de tels avantages, si leur principe était retenu, ne devraient pas être réservés aux femmes, certains hommes pouvant ainsi se trouver dans une situation de famille les justifiant.

En définitive, la commission, après des interventions de MM. Geoffroy et Marilhac, ainsi que de Mlle Rapuzzi et du président Jozeau-Marigné, a décidé de poursuivre l'effort de réflexion entrepris, et de mandater son rapporteur pour lui présenter une nouvelle rédaction lors d'une prochaine séance.

La commission a ensuite examiné, sur le **rapport de M. Rudloff**, les amendements aux conclusions qu'elle a présentées sur les propositions de loi de M. Henri Caillavet, tendant à protéger les clients des **agences matrimoniales** et de MM. Francis Palmero, Jean Cauchon et Jean Francou, portant **statut des agences matrimoniales** (n^{os} 365 et 392, 1977-1978).

A l'*article premier* définissant la nature des activités des agents matrimoniaux, elle a repoussé un amendement n^o 1 du Gouvernement visant à éviter que la nouvelle loi ne s'applique qu'aux personnes exerçant à titre exclusif la profession d'agent matrimonial ; elle a en effet estimé que cet amendement avait l'inconvénient de faire tomber sous le coup de la loi les marieuses de village qui, de façon tout à fait occasionnelle, contribuent à favoriser certains mariages. Elle a en revanche approuvé l'amendement n^o 14 de M. Virapoullé tendant à considérer comme agents matrimoniaux ceux dont l'activité habituelle (et non plus seulement exclusive) est de permettre des rencontres en vue du mariage.

Elle a accepté, à l'*article 2*, l'amendement n^o 2 du Gouvernement conférant expressément aux agents matrimoniaux la qualité de commerçant, cette disposition présentant le double intérêt de rendre obligatoire l'immatriculation de ces agents au registre du commerce et de les soumettre à la loi du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles. Elle a ensuite approuvé les amendements (n^o 3 et n^o 4) du Gouvernement tendant à supprimer, dans la logique de l'amendement précédemment adopté à l'*article 2*, les *articles 3 et 4* respectivement relatifs à certaines interdictions professionnelles et à la déclaration préalable au parquet (que la commission avait envisagé d'imposer aux agents matrimoniaux).

A l'*article 5* relatif à la dénomination des contrats passés avec un agent matrimonial pour la recherche d'un conjoint, elle a accepté un amendement de forme (n^o 5) présenté par le Gouvernement. Elle s'est de même montrée favorable aux amendements (n^{os} 7 et 8) du Gouvernement permettant d'améliorer la rédaction des *articles 9 et 10* concernant le mode de passation des contrats de courtage matrimonial.

Elle a également approuvé la rédaction de l'article 12 relatif aux annonces matrimoniales proposée par un amendement (n° 9) du Gouvernement. Outre des modifications purement formelles, cet amendement, tout en supprimant l'exigence d'une présentation précise et objective des candidatures, trop difficile à apprécier, avait pour objet essentiel d'imposer aux agences de mentionner sur toute annonce publicitaire leur numéro d'immatriculation au registre du commerce.

Après avoir approuvé l'amendement (n° 10) du Gouvernement tendant à supprimer l'article 13 sanctionnant le non-respect de l'obligation de déclaration préalable, cette obligation ayant été remplacée par l'inscription au registre du commerce, la commission s'est montrée favorable à l'amendement (n° 11) du Gouvernement tendant à regrouper à l'article 14 les dispositions concernant les sanctions pénales applicables en cas d'infraction aux dispositions de la loi relatives aux annonces matrimoniales, l'interdiction faite aux agents matrimoniaux de recevoir des fonds de leurs clients avant l'expiration du délai de rétractation, ainsi qu'à l'interdiction du démarchage à domicile.

Elle a, enfin, approuvé les amendements n° 12 et 13 du Gouvernement tendant à insérer un *article additionnel après l'article 16* visant exclusivement la faculté donnée au juge d'ordonner la restitution au cocontractant des sommes versées à l'agence en infraction aux dispositions de la loi.

**COMMISSION MIXTE PARITAIRE
CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS
RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
COMPLÉTANT LES DISPOSITIONS
DU CODE DES COMMUNES EN VUE D'INSTITUER
DES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**

Mardi 14 novembre 1978. — *Présidence de M. Jean Mézard, président d'âge.* La commission a tout d'abord procédé à la constitution de son bureau. Elle a désigné M. Jean Foyer, député, en qualité de président, et M. Robert Schwint, sénateur, en qualité de vice-président. MM. Edmond Garcin et Jean Béranger ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

Présidence de M. Jean Foyer, président. La commission mixte paritaire a immédiatement examiné les dispositions restant en discussion du projet de loi.

Après observations de MM. Jean Béranger, Edmond Garcin, Jean Foyer, Robert Schwint, Alain Richard et Pierre-Alexandre Bourson, la commission a pris les décisions suivantes :

A l'article 3 (article L. 417-19 du code des communes).

La commission a décidé de retenir, pour le troisième alinéa de cet article, la rédaction du Sénat qui fixe de trois à dix le nombre des représentants du personnel et précise qu'ils seront élus au suffrage direct.

Estimant que tous les agents communaux, titulaires ou non, devaient être inscrits sur les listes électorales et éligibles aux comités d'hygiène et de sécurité, la commission a supprimé le dernier alinéa introduit par le Sénat qu'elle a jugé trop restrictif.

A l'article 4.

Pour les motifs précédemment exposés, la commission a modifié la rédaction de cet article afin de rendre applicable l'article L. 417-19 aux agents titulaires à temps non complet et aux agents non titulaires.